

Rapport scientifique

Bilan 2024 du statut des ressources halieutiques débarquées par la pêche française hexagonale en 2023.

Auteurs : Youen Vermard, Clara Ulrich

Version 1 - 26/02/2025

Fiche documentaire

Titre du rapport : Bilan 2024 du statut des ressources halieutiques débarquées par la pêche française hexagonale en 2023

Référence interne :

Date de publication :

26/02/2025

Diffusion

Version : 1.1.0

libre (internet)

restreinte (intranet)

levée d'embargo : AAAA/MM/JJ

interdite (confidentielle)

levée de confidentialité : AAAA/MM/JJ

Référence de l'illustration de couverture

Crédit photo/ titre / date

Langue(s) : Français

Résumé / Abstract :

Ce document, mis à jour annuellement, détaille la composition des débarquements français hexagonaux (en poids, mais aussi en nombre de populations exploitées) capturés dans le Nord-Est Atlantique et la Méditerranée par espèce et unité géographique (« stock halieutique »), en fonction de leur statut au regard de l'objectif du rendement maximal durable (RMD). Cela représente ainsi un bilan de l'interaction entre ces ressources et leur exploitation.

Dans ce rapport 2025, l'année de référence est 2023, avec des évaluations réalisées en 2024. Les débarquements de poissons en France hexagonale totalisent 323 000 tonnes en 2023, en recul de 7% par rapport à l'année précédente. 169 populations exploitées de 73 espèces sont suivies scientifiquement et évaluées (« stocks »), dont 134 sont classifiées par rapport aux points de référence F_{RMD} , B_{ref} et B_{lim} . 58 % des volumes de poissons débarqués en 2023 proviennent de populations non surpêchées, dites 'exploitées durablement' c'est-à-dire avec une mortalité par pêche inférieure ou égale à la valeur F_{RMD} définie par la Politique Commune de la Pêche. Depuis 2017, cette part de populations pêchées durablement progresse très peu. Cette année, le rapport présente également de nouvelles informations sur les tendances récentes de recrutement, pour les stocks pour lesquels cette information est disponible. 31 % des volumes de poissons débarqués proviennent de populations dont le recrutement est en baisse et seulement 20 % proviennent de populations dont le recrutement est en hausse. Les données sont insuffisantes pour les 49% restants. Le rapport fournit également des cartes spatialisées sur la localisation géographique des débarquements en fonction de leur statut d'exploitation.

Mots-clés / Key words :

Evaluation de stock, recrutement, RMD, surpêche
stock assessment, recruitment, MSY, overfishing.

Comment citer ce document :

Vermard, Y et Ulrich, C. (2025). Bilan 2024 du statut des ressources halieutiques débarquées par la pêche française hexagonale en 2023. Rapport RBE/25-004

Disponibilité des données de la recherche :

Rapports CIEM, données SIH

DOI :

Commanditaire du rapport :

Ifremer

Nom / référence du contrat :

Rapport intermédiaire (Réf. Bibliographique : XXX)

Rapport définitif

Projets dans lesquels ce rapport s'inscrit (programme européen, campagne, etc.) :

SIH.

Auteur(s) / adresse mail

Affiliation / Direction / Service, laboratoire

Youen Vermard

PDG-DGDS-RBE-HALGO (UMR DECOD)

Clara Ulrich

PDG-DGDS-RBE

Encadrement(s) :

Destinataires :

Validé par :

Sommaire

Sommaire.....	4
1. Introduction.....	7
1.1. Contexte et objectifs	7
1.2. Nouveautés incluses dans ce rapport 2025.....	9
2. Source des données.....	10
3. Méthodologie	11
3.1. Classification des stocks en fonction de leur statut en 2023.....	11
3.2. Prise en compte du recrutement	12
3.3. Prise en compte du spatial	13
3.4. Révision annuelle du statut et changements de classification d'une année sur l'autre.....	13
4. Résultats - Bilan sur la France hexagonale	15
4.1. Répartition des débarquements français (en poids) selon le statut des stocks 15	
4.1.1. Statut 2023 et évolution globale depuis 2000	15
4.1.2. Evolution 2022-2023	16
4.1.3. Résultats année par année	17
4.1.4. Tendance des recrutements.....	17
4.1.5. Spatialisation.....	18
4.1.6. Principales conclusions	19
4.2. Bilan en nombre de stocks évalués dans les débarquements français hexagonaux selon leur statut	19
4.2.1. Bilan 2023	20
4.2.2. Evolution 2000-2023	21
4.3. Conclusion.....	22
5. Détail par zone	24
5.1. Mer du Nord + Manche Est (MN-ME)	24
5.1.1. MN-ME : Statut 2023 et évolution globale depuis 2000	24
5.1.2. MN-ME : Evolution 2022-2023	24
5.1.3. MN-ME : Résultats année par année	25
5.1.4. MN-ME : Evolution des recrutements	25
5.1.5. MN-ME : Spatialisation.....	26
5.1.6. MN-ME : Principales conclusions	26
5.1.7. MN-ME : Bilan 2023 en nombre de stocks	27
5.2. Manche Ouest + mers Celtiques (MO-MC).....	28
5.2.1. MO-MC : Statut 2023 et évolution globale depuis 2000.....	28
5.2.2. MO-MC : Evolution 2022-2023	28
5.2.3. MO-MC : Résultats année par année	29
5.2.4. MO-MC : Evolution des recrutements.....	29
5.2.5. MO-MC : Spatialisation	30

5.2.6.	MO-MC : Principales conclusions.....	30
5.2.7.	MO-MC : Bilan 2023 en nombre de stocks.....	31
5.3.	Golfe de Gascogne (GG).....	32
5.3.1.	GG : Statut 2023 et évolution globale depuis 2000.....	32
5.3.2.	GG : Evolution 2022-2023.....	33
5.3.3.	GG : Résultats année par année.....	33
5.3.4.	GG : Evolution des recrutements.....	34
5.3.5.	GG : Spatialisation.....	35
5.3.6.	GG : Principales conclusions.....	35
5.3.7.	GG : Bilan 2023 en nombre de stocks.....	36
5.4.	Méditerranée (MED).....	37
5.4.1.	MED : Statut 2023 et évolution globale depuis 2000.....	37
5.4.2.	MED : Evolution 2022-2023.....	38
5.4.3.	MED : Résultats année par année.....	38
5.4.4.	MED : Evolution des recrutements.....	38
5.4.5.	MED : Principales conclusions.....	39
5.4.6.	MED : Bilan 2023 en nombre de stocks.....	40
5.5.	Mer de Barents + Mer de Norvège (MB-MN).....	41
5.5.1.	MB-MN : Statut 2023 et évolution globale depuis 2000.....	41
5.5.2.	MB-MN : Evolution 2022-2023.....	41
5.5.3.	MB-MN : Résultats année par année.....	42
5.5.4.	MB-MN : Evolution des recrutements.....	42
5.5.5.	MB-MN : Spatialisation.....	43
5.5.6.	MB-MN : Principales conclusions.....	43
5.5.7.	MB-MN : Bilan 2023 en nombre de stocks.....	43
6.	Annexe 1 : Explications sur la révision en 2024 des statuts pour l'année 2022	44
6.1.	Total France hexagonale.....	44
6.2.	Mer du Nord – Manche Est.....	45
6.3.	Manche Ouest – mers Celtiques.....	45
6.4.	Golfe de Gascogne.....	46
6.5.	Méditerranée.....	46
6.6.	Mer de Norvège / Barents.....	47
7.	Annexe 2 : Evolution des débarquements et des statuts des 10 principales populations débarquées en 2023	48
8.	Annexe 3 :Liste des stocks selon leur statut (évalué en 2024) et débarquements (2023) (en tonnes) correspondants	49
8.1.	Mer du Nord / Manche Est : 107210 t.....	50
8.2.	Manche Ouest – mer Celtique – Ouest Ecosse : 121992 t.....	52
8.3.	Golfe de Gascogne :71058 t.....	54
8.4.	Méditerranée :17835 t.....	56
8.5.	Mer de Barents – mer de Norvège : 5032 t.....	57

9. Annexe 4 :Liste des stocks selon les tendances de recrutement.....58

1. Introduction

1.1. Contexte et objectifs

Ce document a pour objectif de montrer la contribution aux débarquements français des différentes espèces par unité géographique (stocks) en fonction de leur statut au regard de l'objectif fixé par la Politique Commune des Pêches européenne (PCP) et la Directive cadre Stratégie pour le Milieu marin (DCSMM) c'est à dire le rendement maximal durable (RMD) pour tous les stocks¹. Les indicateurs correspondants sont calculés sur une base annuelle. Cette synthèse est ainsi réalisée en tout début de chaque année calendaire, à partir de toutes les évaluations réalisées au cours de l'année précédente, et qui vont elles-mêmes se baser sur les informations disponibles au moment où elles sont réalisées; l'information la plus complète couvrant l'année précédant celle de l'évaluation, qui est alors l'année de référence. Ainsi, cette synthèse publiée en février 2025 rassemble les résultats des évaluations (évolutions historiques des populations) et avis (options futures de gestion) réalisés tout au long de l'année 2024. L'année de référence des données disponibles est 2023, les évaluations sont donc des séries temporelles d'indicateurs se terminant en 2023, et les avis scientifiques qui en sont issus s'appliquent pour l'année 2025. NB : Pour les indicateurs de biomasse (SSB, spawning stock biomass), la valeur est calculée comme celle restante à l'issue de l'année d'exploitation 2023, c'est-à-dire au 1er janvier 2024.

Le terme usuel pour désigner les populations exploitées par la pêche est le mot « stock », un stock étant l'unité de gestion d'une espèce se trouvant dans une zone administrative pré-définie, et incluant la partie de la population qui est capturable et exploitable. Cela ne réfère ainsi pas exactement à la même notion que le terme « population », qui va désigner l'ensemble des individus (y compris les stades larvaires et juvéniles non capturés par la pêche) d'une espèce avec des caractéristiques biologiques, génétiques et géographiques communes.

Il peut ainsi y avoir plusieurs stocks pour une même espèce : si des sous-groupes d'une même espèce vivent dans des zones différentes et qui n'ont pas ou peu d'échanges entre eux, on dit qu'ils appartiennent à des stocks différents. Les diagnostics de niveau d'exploitation sont réalisés au niveau de chaque stock, car les situations peuvent être très différentes d'un stock à l'autre au sein d'une même espèce.

On rappelle également que les évaluations sont réalisées à l'échelle d'un stock, sur la base des estimations de capture sommées sur l'ensemble des pêcheries de l'ensemble des pays qui exploitent ce stock. Ainsi, la situation en France, telle qu'elle est décrite dans ce rapport, reflète en réalité en grande partie la situation des stocks à l'échelle européenne, puisque la grande majorité des populations suivies ici sont exploitées par plusieurs autres pays, et que la France est elle-même impliquée dans la majorité des pêcheries européennes du fait de sa présence sur différentes façades (hors Mer Baltique, Méditerranée centrale et orientale et Mer Noire). La part de la France dans les débarquements totaux de chaque stock est très variable, pouvant varier de 90% pour un stock très peu partagé, comme la sardine ou la sole du Golfe de Gascogne, à moins de 2% pour des stocks très partagés, comme le cabillaud de Mer du Nord ou moins de 1 % pour le merlan bleu.

¹ L'objectif RMD est complété dans la DCSMM par un objectif lié à la taille des individus dans les populations exploitées pour définir le bon état écologique (BEE). Ce troisième critère n'est pas considéré dans cette analyse.

Le nombre d'espèces débarquées en France hexagonale est important (plus de 330), mais beaucoup le sont en très petites quantités. De plus, beaucoup des espèces débarquées ne font pas l'objet d'une évaluation et les stocks correspondants ne peuvent donc pas être classifiés selon des critères 'RMD' ou 'BEE' (bon état écologiques, descripteurs D3C1 et D3C2 de la DCSMM). Des présentations internationales de ce type de bilan sont disponibles notamment dans des synthèses FAO², CIEM³ ou CSTEP⁴, mais ces synthèses sont souvent décrites en terme de nombre de stocks et ne rendent compte que des stocks évalués ; par ailleurs, elles ne rendent pas compte des différences d'importance (pondérale ou économique) des stocks considérés. En regardant l'ensemble des espèces/stocks débarqués par la pêche française hexagonale dans le présent rapport, la présentation en volume (poids) permet d'intégrer dans ce bilan les stocks ne faisant pas l'objet d'une évaluation. Revers de la médaille, en donnant plus de poids aux stocks les plus importants, les considérations sur la biodiversité sont masquées ; de plus, cette présentation minimise l'importance des stocks effondrés puisque ceux-ci font l'objet de contingentements de captures très limités conduisant à des débarquements très faibles.

Une présentation en nombre de stocks est ainsi également donnée dans la deuxième partie de ce rapport (section 4.2); elle ne concerne que les stocks pour lesquels une évaluation est disponible ; par définition, elle ne tient donc pas compte des différences de biomasses et de contributions aux débarquements français d'un stock à un autre.

La classification repose sur 2 indicateurs fondamentaux : un indicateur de pression, le taux d'exploitation (mortalité par pêche, F) de chaque stock, et un indicateur d'état, la biomasse de reproducteurs (B). Ces indicateurs sont ensuite classifiés au regard des seuils de référence compatibles avec l'objectif de rendement maximal durable, respectivement F_{RMD} et B_{RMD} ou une approximation de B_{RMD} . Ce seuil de biomasse de référence est noté B_{ref} dans ce qui suit.

Cette classification est donc conforme à l'esprit de la PCP et à celle requise dans le cadre de la DCSMM puisque le bon état écologique des stocks exploités considère à la fois l'indicateur de pression de pêche (taux d'exploitation) et celui de biomasse : un stock est considéré en bon état s'il est à la fois non surpêché ($F \leq F_{RMD}$) et s'il présente une biomasse 'non dégradée', c'est à dire supérieure au seuil de référence (B_{ref}).

Pour rappel, depuis 2020, selon la PCP, aucun stock communautaire ne doit être surpêché, et selon la DCSMM les eaux marines européennes doivent être au bon état écologique.

NB dans ce document, le terme « exploité durablement » est utilisé dans son sens restreint au seul critère de F_{RMD} tel que défini dans la PCP. Il est ainsi ici synonyme de « non surpêché ». Cependant, de nombreux documents discutent aujourd'hui la notion de « pêche durable » dans un sens beaucoup plus large, englobant à la fois des considérations environnementales au-delà du seul impact sur les populations exploitées (e.g. impacts sur les fonds marins, captures accidentelles), mais aussi des considérations économiques et sociales. Ifremer a par exemple listé 18 objectifs possibles pour une pêche durable⁵, mais ces autres dimensions de la durabilité ne sont pas abordées dans le présent rapport.

² FAO. 2024. La Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2024 – La transformation bleue en action. Rome. <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/262e3264-a090-449b-a68f-097e1e0b600a/content/status-of-fishery-resources.html>

³ <https://www.ices.dk/advice/Fisheries-overviews/Pages/fisheries-overviews.aspx>

⁴ https://stecf.ec.europa.eu/reports/cfp-monitoring_en

⁵ Savina-Rolland Marie, Daures Fabienne, Zambonino Infante Jose-Luis, Desroy Nicolas, Vermard Youen (2023). À quelles conditions peut-on parler d'activités de pêche « durables » ? The Conversation. 198745 (5p.). <https://archimer.ifremer.fr/doc/00820/93185/>

1.2. Nouveautés incluses dans ce rapport 2025

Le présent rapport est une mise à jour du rapport publié annuellement par Ifremer. Cependant il contient cette année plusieurs nouveautés, non présentées les années précédentes, qui incluent :

- *Focus sur les années plus récentes.* Les rapports précédents s'attachaient surtout aux évolutions de moyen terme, comparant les statuts respectifs aux années 2000, 2010, et les deux années les plus récentes. Cependant, le constat général, déjà relayé dans les années précédentes, est que la situation évolue désormais peu, avec des proportions de débarquements dans les différentes catégories qui fluctuent depuis 2017 mais n'augmentent plus de manière aussi marquée que pendant la période 2008-2017. Nous présentons désormais ce constat avec des comparaisons de plus court terme, présentant également les statuts aux années 2015 et 2020
- *Evolutions du recrutement :* Comme déjà abordé l'an dernier, on observe une baisse de plus en plus marquée du renouvellement des générations (moins de poissons jeunes et juvéniles), ce qui annonce un risque de déclin de l'abondance de certaines populations et une baisse de la valeur du volume de pêche correspondant au Rendement Maximum Durable. Le recrutement est ainsi un facteur essentiel de la durabilité de la pêche, qui influe sur les opportunités de captures à court terme, puisque les avis scientifiques pour l'année 2025 contiennent des hypothèses sur l'abondance des nouvelles classes d'âge, sur la base des tendances récentes. Si une population ne se renouvelle pas bien, cela conduira à une diminution de sa biomasse pour les années suivantes, même si elle est 'en bon état' aujourd'hui parce que sa biomasse adulte est supérieure au seuil de référence, Le recrutement historique est estimé conjointement avec les indicateurs de biomasse féconde et de mortalité par pêche pour un certain nombre de populations (pas toutes), mais a été peu présenté dans notre synthèse annuelle. Nous incluons désormais dans ce rapport des estimations de tendance de ce recrutement, en calculant la part de volumes débarqués issus de populations dont le recrutement est en moyenne plutôt à la hausse ou plutôt à la baisse, quand cette information est disponible
- *Considérations spatiales.* Chaque population est définie sur une certaine aire de répartition qui lui est propre, certaines étant plus côtières que d'autres ; par ailleurs certaines espèces peuvent être capturées par plusieurs engins de pêche différents, tandis que d'autres sont, du fait de leurs particularités biologiques et géographiques, plus spécifiquement capturés par certains engins. Ainsi, chaque stock étudié dans ce rapport peut être plus ou moins disponible pour les différents types de pêcheries françaises. Nous fournissons ici quelques éléments factuels de distribution des débarquements 2023 en fonction des catégories de stocks, illustrés par cartographie spatiale.
- *Etat des stocks Outre-mer :* Ifremer fournit désormais des évaluations régulières pour les stocks des territoires d'Outre-mer. Le présent rapport ne présente, cette année encore, que le bilan pour les débarquements hexagonaux, tandis que les évaluations Outre-mer sont encore partagées dans des documents différents, qui seront disponibles dans le courant de l'année 2025 pour les données 2023. Des résultats pour l'année 2022, publiés en 2024, sont disponibles⁶. Un unique rapport conjoint couvrant l'ensemble des pêcheries françaises est envisagé pour les années futures.

⁶ Guyader Olivier, Pawlowski Lionel, Ulrich Clara, Blanchard Fabian, Baudrier Jerome, Bonhommeau Sylvain, Cisse Abdoul, Duband Maëlle, Frangoudes Ekaterini, Garcia Jessica, Jac Cyrielle, Leblond Emilie, Le Grand Christelle, Mahe Kelig, Merzereaud Mathieu, Nithard Amelie, Pelletier Dominique, Tagliarolo Morgana, Tessier Emmanuel, Thomas Clarisse (2024). Socio-écosystèmes halieutiques des régions ultrapériphériques françaises. Rapport du Groupe de Travail Outre-Mer (GTOM) 2024. Ref. RBE/2024-019. Ifremer. <https://doi.org/10.13155/101830>

2. Source des données

Les débarquements français en Atlantique réalisés en 2023, stock par stock, sont issus des données SACROIS de la DGAMPA (extraction à partir de la base Harmonie de l'Ifremer, décembre 2023). Les débarquements d'algues (laminaires) ont été exclus de l'analyse. Pour la Méditerranée les données SACROIS ont été complétées par les données issues du programme d'observation des débarquements (OBSDEB). Les données de débarquements de thon rouge, en Méditerranée et en Atlantique, sont celles transmises à la CICTA⁷.

En France hexagonale, plus de 330 espèces (de poissons, crustacés, mollusques) sont débarquées et commercialisées (Tableau 1). Une très grande partie est cependant débarquée en très petite quantité, puisqu'une cinquantaine d'espèces expliquent 95% des débarquements totaux. Ce nombre d'espèces fortement contributrices aux débarquements varie entre une vingtaine (pour la mer du Nord- Manche Est) et plus de cinquante pour la Méditerranée. La zone mer de Barents – mer de Norvège fait exception puisque les débarquements sont constitués à près des deux tiers du seul cabillaud⁸.

Tableau 1. Nombre d'espèces / stocks débarqués selon les régions et leurs contributions (en volume) aux débarquements français hexagonaux en 2023. (N.B. la colonne 'Atlantique Nord-Est' n'est pas la somme des colonnes précédentes, car de nombreuses espèces/populations chevauchent toute ou partie des diverses zones Atlantiques.

	Mer de Barents - mer de Norvège	Mer du Nord + Manche Est	Manche Ouest – mer Celtique – Ouest Ecosse	Golfe de Gascogne	Total Atlantique Nord-Est	Méditerranée	Total Atlantique Nord-Est + Méditerranée
Nombre d'espèces débarquées	19	158	211	244	276	277	336
Dont > 1 tonne	12	96	130	154	184	158	246
Dont > 10 tonnes	7	68	91	109	141	82	174
Constituant 95% des débarquements	3	20	40	45	46	52	53
Nombre de stocks évalués	10	69	96	60	158	14	169
Nombre de stocks évalués et classifiés	7	55	74	46	123	14	134
Contribution des stocks évalués et classifiés aux débarquements (en%)	91%	81%	82%	76%	80%	49%	79%

Les diagnostics sur les stocks sont ceux réalisés en 2024 par le CIEM, la CICTA, le CSTEP ou la CGPM. Pour certains stocks 'nationaux', la classification repose sur des diagnostics (ou des direx d'experts) réalisés par l'Ifremer (e.g. coquilles Saint-Jacques, grands crustacés,...). A noter que les diagnostics sur les céphalopodes de Manche et Mer du Nord ne sont pas réalisés tous les ans, et il n'y a pas de nouvelles mises à jour disponibles pour 2023.

⁷ CICTA (ICCAT en anglais) : Commission internationale pour la Conservation des Thonidés en Atlantique

⁸ cabillaud = morue

Pour les stocks n'ayant pas fait l'objet d'une nouvelle évaluation en 2024 et, sauf exception, le diagnostic le plus récent a été utilisé; c'est le cas de certains stocks CIEM (évaluation biennale) ou par la CGPM (Méditerranée) pour lesquels les évaluations les plus récentes ne sont pas forcément disponibles au moment du rapport.

3. Méthodologie

3.1. Classification des stocks en fonction de leur statut en 2023

Chaque stock est positionné en fonction de son taux d'exploitation et de son niveau de biomasse dans une des parties du diagramme ci-dessous, dit diagramme de Kobé, revisité en Novembre 2019 lors d'échanges entre ONG, professionnels de la filière pêche et scientifiques, sous l'égide de France Filière Pêche. Ici, on emploie le mot 'effondré' non pas au sens littéral où le stock serait disparu ou en voie d'extinction, mais dans le sens du mot anglais « depleted » où la quantité de reproducteurs est considérée insuffisante pour le renouvellement de ces populations. Cette situation représente un risque biologique important pour la population concernée, mais également un risque économique, pouvant entraîner l'arrêt de l'activité de pêche du fait d'une rentabilité non assurée ou de mesures de gestion très restrictives.

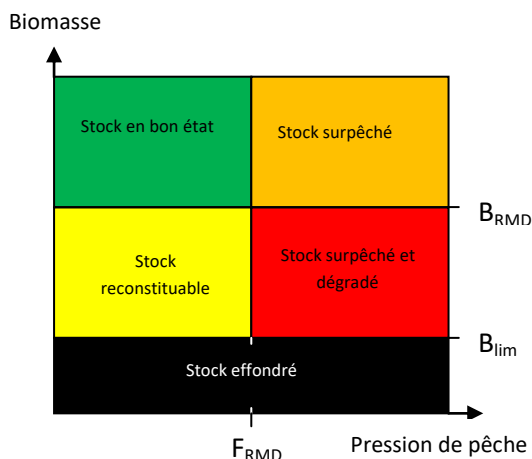


Figure 1: Matrice de classification (dérivée de la matrice dite de Kobé)⁹

La classification est aisée lorsque l'on dispose des indicateurs F et B et des points de référence correspondant. Elle l'est moins lorsqu'un seul des indicateurs est disponible. C'est notamment le cas pour les stocks dits pauvres en données, pour lesquels on peut disposer d'un proxy de F_{RMD} (souvent basé sur une analyse des structures de taille des captures) sans pour autant avoir d'information sur le niveau ou la tendance de la biomasse. Dans ces cas, il est considéré dans ce qui suit que l'information manquante est la plus pessimiste possible. Ainsi, un stock sans information sur l'état du stock est considéré comme dégradé ($B < B_{ref}$) ; de la même manière, un stock pour lequel l'estimation du niveau d'exploitation par rapport au point de référence n'est pas disponible est considéré comme surpêché ($F > F_{RMD}$).

Un stock pour lequel l'avis est: 'pas de captures (TAC=0)' est considéré effondré.

Pour la classification du taux d'exploitation, il n'est pas tenu compte d'une éventuelle fourchette correspondant à $F_{95\%RMD}$ autour de la valeur de F_{RMD} . Ainsi un stock dont le taux d'exploitation est juste supérieure à F_{RMD} mais inférieur à la limite haute de la fourchette est ici considéré en situation de surpêche.

⁹ comme indiqué dans l'introduction, la valeur de B_{RMD} n'est souvent pas estimée et est remplacée par une approximation (e.g. MSY-Trigger pour les stocks évalués par le CIEM).

Beaucoup des espèces débarquées ne font pas l'objet d'une évaluation et constituent la catégorie 'non évaluées' ; d'autres, évaluées, ne peuvent néanmoins pas être classifiées (soit parce que la modélisation n'est pas possible, soit que les points de référence ne sont pas définis) et sont regroupées dans la catégorie 'non classifiées'.

Tableau : Statut des stocks : Résumé de la classification en fonction des deux indicateurs F et B :

B \ F	non évalué (NE)	non classifié (?)	$\leq F_{RMD}$ (V)	$> F_{RMD}$ (R)	TAC=0 (S)
non évalué (NE)	non évalué (NE)	-	-	-	-
non classifié (?)	-	non classifié (NC)	reconstituable (J)	surpêché et dégradé (R)	effondré (N)
$\geq B_{ref}$ (V)	-	surpêché (O)	en bon état (V)	surpêché (O)	-
$< B_{ref}$ (R)	-	surpêché et dégradé (R)	reconstituable (J)	surpêché et dégradé (R)	effondré (N)
$B < B_{lim}$ (E)	-	effondré (N)	effondré (N)	effondré (N)	effondré (N)

NB. Les abréviations entre parenthèses sont celles qui sont reprises dans les annexes.

Dans ce qui suit (et dans les annexes), l'année indiquée sur les tableaux et graphiques se rapporte à l'année au cours desquels les débarquements ont eu lieu ; pour autant le statut est celui estimé lors de l'évaluation réalisée pendant l'année suivante : ainsi le « statut 2023 » présente les débarquements 2023 classés en fonction des évaluations réalisées en 2024.

3.2. Prise en compte du recrutement

Le recrutement désigne le nombre de jeunes individus qui ont survécu à la phase larvaire et qui ont atteint une taille suffisante pour être capturables par les engins de pêche. Seule une infime partie des œufs pondus survivent jusqu'à ce stade, de environ 1 sur 100 000 pour certaines espèces de poissons plats, jusqu'à 1 sur 10 millions pour d'autres tels que le cabillaud¹⁰.

En fonction de la biologie de l'espèce (croissance et maturité) et de la sélectivité des engins, ces premières tailles capturées par la pêche sont souvent encore des juvéniles. Le renouvellement de la population requiert a minima que suffisamment de ces jeunes puissent atteindre l'âge adulte sans être capturés, mais aussi que les conditions de reproduction des adultes restent favorables. Pour les poissons ayant une espérance de vie longue, l'exploitation au RMD permet normalement qu'une part importante des adultes puissent se reproduire plusieurs fois. L'objectif est que la population adulte soit constituée de plusieurs classes d'âge et soit ainsi plus stable et plus résiliente aux fluctuations annuelles du succès de la reproduction.

Le recrutement est estimé conjointement avec les indicateurs de biomasse féconde et de mortalité par pêche lors d'une évaluation dite analytique (modélisation) découpant les populations en classes d'âges ou classes de tailles. Mais les évaluations peuvent également être issues d'autres types de modèles, moins précis en sortie mais nécessitant moins de données en entrée. Ainsi, parmi toutes les évaluations utilisées ici permettant de calculer les indicateurs de biomasse féconde et de mortalité par pêche, toutes ne permettent pas d'estimer le recrutement et ses évolutions dans le temps.

Par ailleurs aucun point de référence n'est défini pour le recrutement. Il n'est donc pas possible de replacer le recrutement par rapport à une référence « durable », tel que cela

¹⁰ le Pape, O., & Bonhommeau, S. (2015). The food limitation hypothesis for juvenile marine fish. *Fish and Fisheries*, 16(3), 373–398. <https://doi.org/10.1111/faf.12063>

est fait pour la biomasse féconde et la pression de pêche (cf Tableau 2). Il reste cependant important de connaître les évolutions des tendances de recrutement, afin d'anticiper la dynamique des populations à court et moyen terme. Traditionnellement, le recrutement annuel est une valeur qui fluctue beaucoup d'année en année, en fonction du succès environnemental de la survie des œufs et des larves; mais au-delà de ces variations annuelles « normales », on commence à observer des tendances plus lourdes, indicatives de changements à venir plus importants.

Les tendances de recrutement sur les années récentes ont donc été estimées lorsque cela était possible, suivant la formule suivante qui compare la moyenne des quatre dernières années (e.g. 2020-2023) avec la moyenne des quatre années précédentes (2016-2019):

$$\text{tendance} = \frac{\sum_{i=y-3}^{y-1} \frac{Ri}{4}}{\sum_{i=y-4}^{y-7} \frac{Ri}{4}} \text{ avec } Ri = \text{recrutement estimé l'année } i$$

La tendance de recrutement est donc à la hausse lorsque l'indicateur est supérieur à 1 et à la baisse lorsque l'indicateur est inférieur à 1.

La part des débarquements réalisés sur des stocks avec des tendances à la hausse, à la baisse ou ne pouvant être évaluée est ensuite calculée pour l'ensemble des débarquements réalisés par les flottilles françaises, de la même manière qu'on l'a fait pour le statut de biomasse et de mortalité par pêche.

3.3. Prise en compte du spatial

Les stocks ont une distribution géographique qui leur est propre et qui dépend des caractéristiques biologiques des populations et de la capacité de la science à discriminer les populations et les suivre au sein de la même espèce. Ainsi, certaines espèces ont une distribution spatiale très étendue (le maquereau est considéré comme une seule et unique population dans l'atlantique Nord-Est) alors que d'autres ont des aires de distribution beaucoup plus restreintes. On considère ainsi actuellement, dans le cadre des évaluations que les stocks de sole en Manche Ouest, en Manche Est et en Mer du Nord sont des populations distinctes.

Les déclarations de débarquement sont elles-mêmes soumises à une déclaration du rectangle statistique dans lequel la capture a été réalisée.

Les débarquements sont ainsi associés à des stocks définis mais il est aussi possible de regarder au sein d'un rectangle statistique les pourcentages de débarquements issus des différents statuts définis précédemment. Pour chaque zone pour lesquelles les débarquements sont associés à des rectangles statistiques (toutes les régions sauf la Méditerranée) une carte présentant le pourcentage de chaque statut par rectangle est ainsi présentée. L'importance de chaque rectangle en termes de volumes de débarquement peut aussi être représentée.

3.4. Révision annuelle du statut et changements de classification d'une année sur l'autre

Sauf s'il s'agit d'évaluations directes, par comptage, (e.g. coquilles Saint-Jacques, langoustine) pour lesquelles l'estimation d'une année s'ajoute simplement aux précédentes, chaque nouvelle évaluation –indirecte (i.e. par modélisation) - d'un stock recalcule l'ensemble de la série des indicateurs. Il est donc possible que, pour une année donnée, le

statut d'une population soit révisé d'une évaluation à l'autre. Ces révisions font partie du processus scientifique normal ; elles interviennent le plus souvent pour les années les plus récentes de la série étudiée (celles pour lesquelles on a le moins de recul et donc pour lesquelles les estimations sont plus incertaines). Mais elles peuvent avoir des conséquences importantes sur ce bilan annuel surtout quand les indicateurs sont estimés proches des seuils, de petites révisions pouvant faire passer la population d'une classe à l'autre. Dans certains cas, après un changement de modèle d'évaluation notamment, les révisions peuvent intervenir sur une période plus longue. Cette année une révision historique notoire concerne le stock de lieu noir de mer du nord et ouest Ecosse pour lequel le benchmark réalisé en 2024 a changé la perception du stock sur les dernières années. La mortalité par pêche est maintenant estimée juste au-dessus du seuil RMD passant ainsi du vert au orange.

Des révisions dans les statistiques de pêche peuvent également conduire à des modifications des pourcentages présentés ici par rapport à ceux du document de l'an dernier. Ces éventuelles révisions nécessitent de regarder l'évolution du bilan sur l'ensemble de la période, à partir de la dernière évaluation disponible, en remplacement du bilan précédent.

Ainsi la comparaison des contributions relatives des différents statuts dans les débarquements de l'année 2022, présentées dans le bilan 2023 (publié en février 2024) avec celles, présentées ici (bilan 2024, publié en février 2025) pour la même année 2022 ne permet pas de juger des seules éventuelles améliorations/détériorations de l'état des populations entre 2022 et 2023, mais rend également compte des révisions apportées pour 2022 lors des évaluations réalisées en 2024.

A titre d'illustration, l'effet des révisions pour l'année 2022, sur le statut des populations, et donc sur les contributions des différentes catégories aux débarquements totaux, est présenté en Annexe 2.

4. Résultats - Bilan sur la France hexagonale

4.1. Répartition des débarquements français (en poids) selon le statut des stocks

4.1.1. Statut 2023 et évolution globale depuis 2000

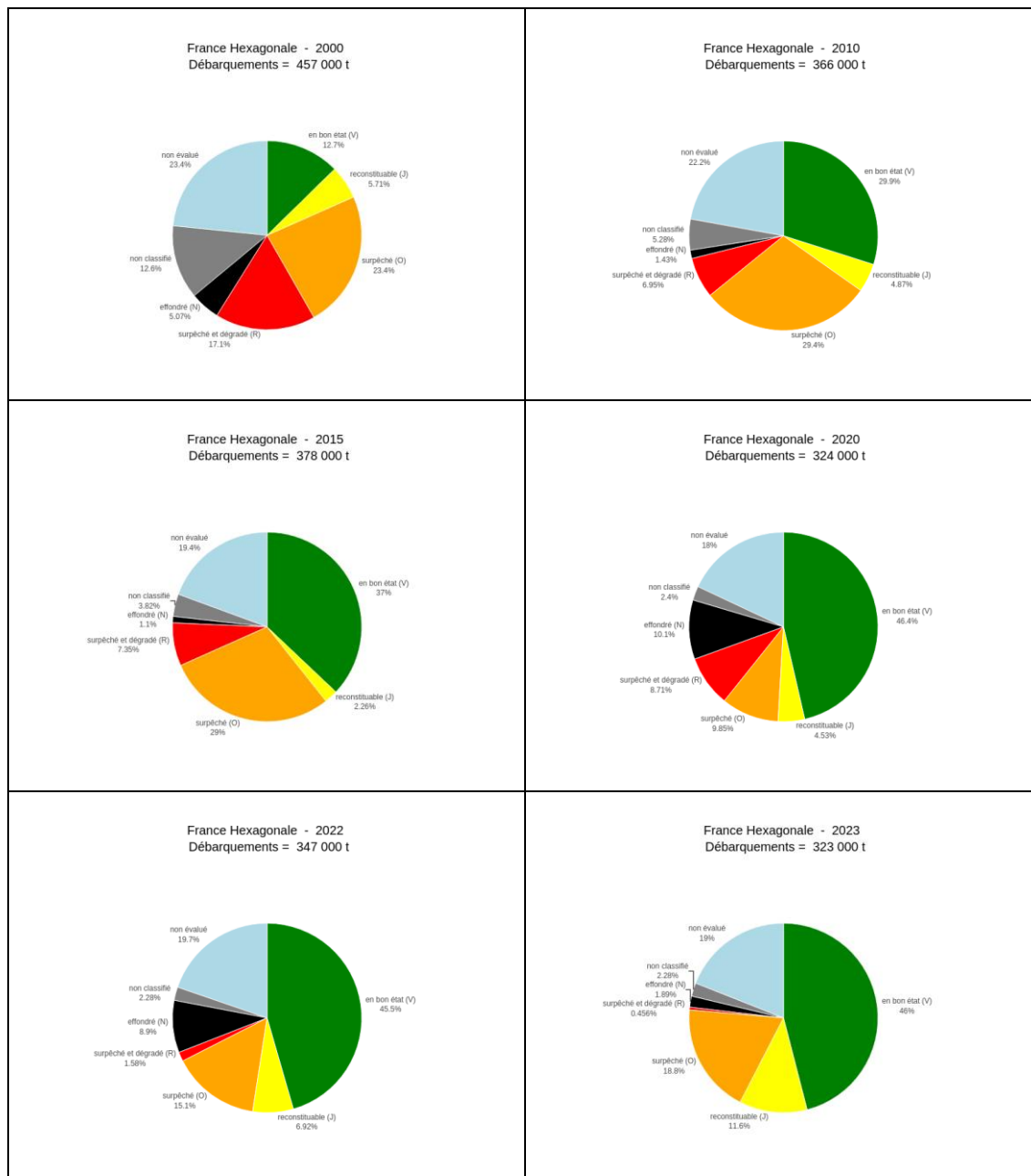


Figure 2. Répartition des débarquements selon le statut des stocks : aux début des décennies (2000, 2010), puis depuis les 10 dernières années (2015, 2020), et sur les deux dernières années (2022 révisé, 2023)

En France hexagonale, 169 stocks sont évalués, dont 134 sont également classifiés. Le bilan 2024 montre que 58 % des volumes de poissons débarqués dans l'hexagone en 2023 proviennent de populations exploitées durablement, c'est-à-dire avec une mortalité par pêche inférieure au seuil F_{RMD} , contre 52 % en 2022 (catégories 'bon état', vert, + 'reconstituable', jaune). La surpêche touche quant à elle 19 % des volumes des débarquements (catégories 'surpêchés', orange, + 'surpêché et dégradé', rouge), et 2 % proviennent de populations considérées comme 'effondrées' (noir).

La part des stocks non évalués (bleu clair) reste toujours importante et stable, autour de 20% des débarquements, y compris pour des espèces côtières d'importance régionale (buccin [=bulot] de Manche Est, seiches et calamars, congre, maigre...). Il est important de noter que l'évaluation d'un stock nécessite un investissement important en temps et en ressources humaines et financières pour collecter suffisamment de données, sur des séries temporelles suffisamment longues, et pour les analyser. Il n'est donc pas envisageable à l'heure actuelle de pouvoir évaluer toutes les populations avec les méthodes usuelles. Par ailleurs, certaines populations restent difficiles à évaluer malgré des efforts scientifiques dédiés, du fait de manque de données historiques de débarquement (pêcheries peu suivies par le passé), ou, plus souvent, des caractéristiques biologiques faisant que l'espèce fluctue fortement et rapidement en fonction des conditions environnementales, et les indicateurs de biomasse et de pression de pêche restent difficiles à quantifier.

4.1.2. Evolution 2022-2023

Le statut des populations a peu évolué entre 2022 et 2023. La part des deux catégories principales est restée inchangée, avec en premier, les débarquements issus de stocks 'en bon état' (en vert) à 46%, puis celle des débarquements non évalués (bleu clair) à 19%. Egalement, la part des stocks non classifiés (gris) reste désormais très faible, autour de 2%.

Les catégories 'effondrées' (noir) et 'surpêchée et dégradée' (rouge), qui constituaient plus de 10% des débarquements en 2022, ne représentent plus que 2.5% des débarquements en 2023, tandis que à l'inverse la catégorie 'reconstituable' est passé de 7 à 12%.

Pour résumer :

Les principales populations dont l'état s'est amélioré entre 2022 et 2023 :

- de 'surpêché' (et 'dégradé' ou non) à 'bon état' : raie bouclée de Ouest écosses
- de 'reconstituable' à 'bon état' : grande argentine
- de 'surpêché et dégradé' à 'reconstituable' : langoustine de Mer Celtique (FU 16) ; chinchard de l'Atlantique nord-est, thon obèse de l'Atlantique Nord Est
- de 'effondré' à 'reconstituable' : plie de Manche Est ; sardine du Golfe de Gascogne
- de 'surpêché et dégradé' à 'surpêché' : phycis de fond de l'Atlantique Nord-Est
plie cynoglosse de Manche-Est – Mer du Nord

Les principales populations dont l'état s'est dégradé entre 2022 et 2023 :

- de 'bon état' à 'reconstituable' : bar du Golfe de Gascogne
- de 'bon état' à 'surpêché' : sardine des eaux ibériques
- de 'reconstituable' à 'surpêché' : lieu noir de Mer du Nord et Ouest Ecosse
- de 'surpêché' à 'surpêché et dégradé' : Flétan noir
- de 'surpêché' à 'effondré' : sprat de Mer du Nord

4.1.3. Résultats année par année

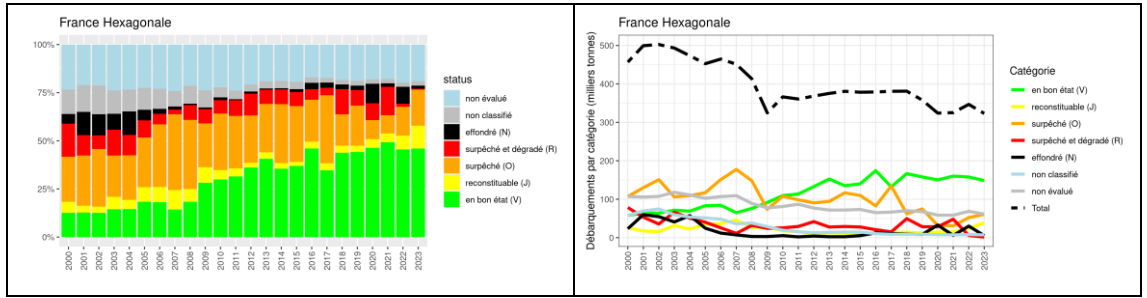


Figure 3. Evolution 2000-2023 de l'importance relative en volume (à gauche) et des quantités débarquées (à droite) des différentes catégories de statut

L'importance, en volume, des stocks 'en bon état' a très fortement augmenté (en pourcentage ou en valeur absolue) entre 2008 et 2017 mais stagne depuis, représentant autour de 150 000 tonnes en 2023.

4.1.4. Tendence des recrutements

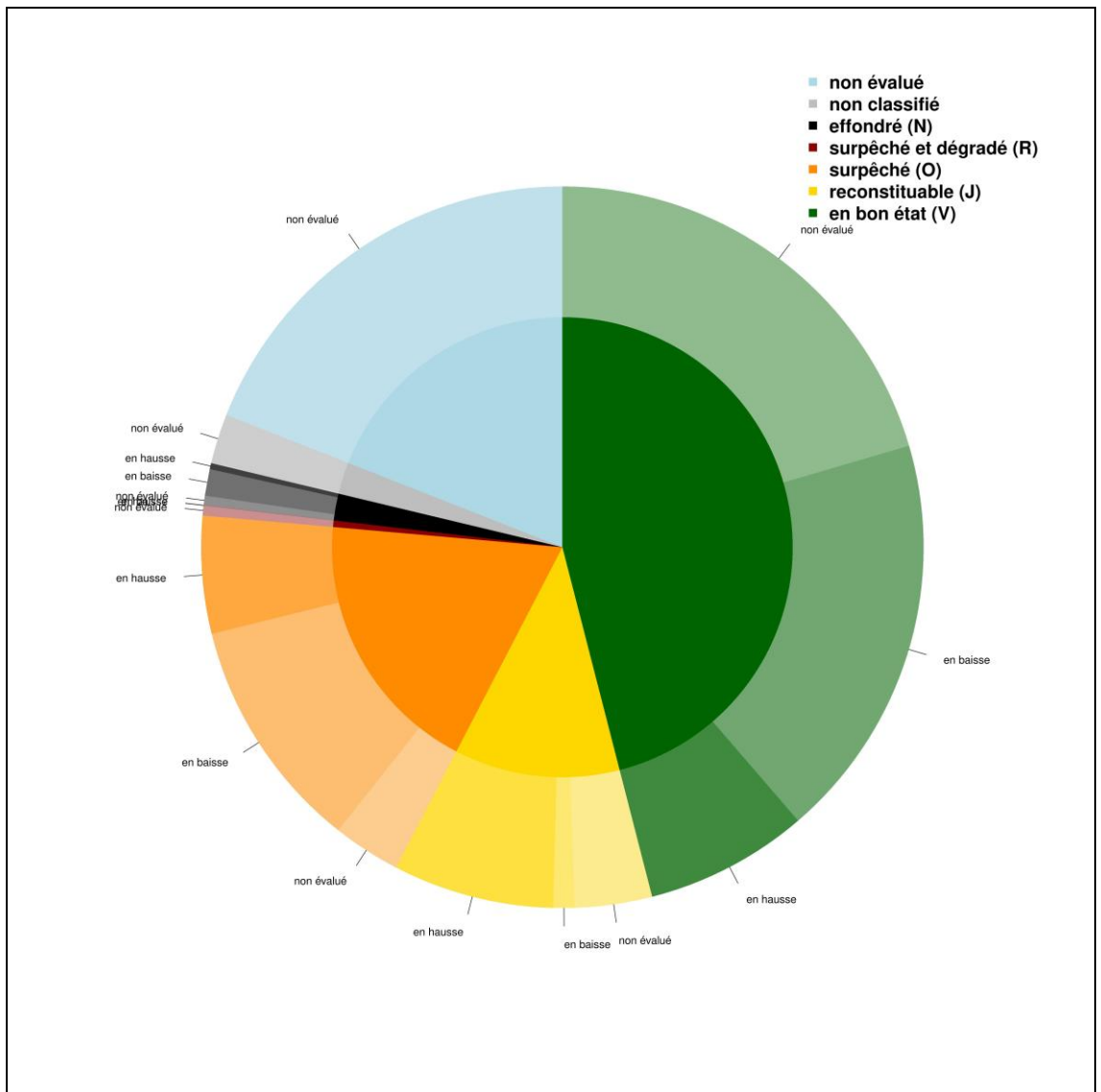


Figure 4: Répartition des débarquements selon le statut des stocks débarqués (camembert intérieur) et pour chaque statut en fonction des tendances de recrutement des stocks exploités (couronne extérieure).

En 2023, 20% des débarquements sont issus de stocks pour lesquels la tendance du recrutement est à la hausse (respectivement 7% issus de stocks ‘en bon état’, 7% ‘reconstituables’, 5% ‘surpêché’, moins de 1% ‘surpêché et dégradé’ et moins de 1% ‘effondré’). Et 31% sont issus de stocks pour lesquels la tendance du recrutement est à la baisse (respectivement 18% issus de stocks ‘en bon état’, 1% ‘reconstituables’, 10% ‘surpêchés’, moins de 1% ‘surpêchés et dégradés’ et 1% ‘effondrés’). 49% des débarquements sont issus de stocks pour lesquels l’évolution du recrutement ne peut être évaluée.

4.1.5. Spatialisation

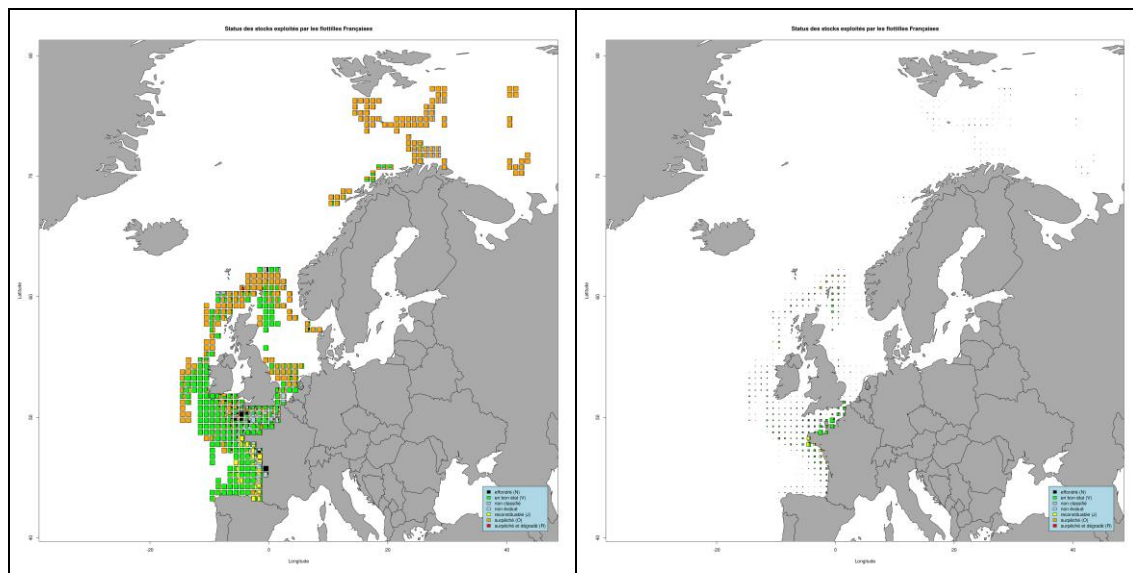


Figure 5 : Répartition spatiale des débarquements (2023) suivant le statut des stocks débarqués. A gauche l’aire de chaque couleur à l’intérieur d’un carré représente le pourcentage de débarquements issus de chaque statut. A droite, la taille des carrés est proportionnelle au débarquements totaux de chaque carré

Comme indiqué dans la partie méthode, seules les zones géographiques pour lesquelles les débarquements sont associés à des rectangles statistiques sont représentées ici. Les débarquements issus de Méditerranée, définis à l’échelle de zones plus larges ne sont donc pas inclus dans cette figure. Il est difficile, à cette échelle de représenter dans le détail les différentes zones, mais des cartes zoomées sur chaque région sont disponibles en section 5. Il est cependant possible de voir que si l’ensemble du golfe de Gascogne et de la mer Celtique est exploité par les flottilles françaises, ce n’est pas forcément le cas de la mer du Nord où la partie centrale n’est pas exploitée par les flottilles françaises.

De grand patterns semblent apparaître avec des zones ‘vertes’ dans la partie au large du golfe de Gascogne et un pattern ‘orange’ en mer de Barents et de Norvège. Les autres zones semblent plus mitigées.

Ces zones plus contrastées sont le reflet de deux phénomènes, des stocks pêchés ayant des statuts différents mais aussi souvent, un nombre de stocks exploités plus important (ce qui est souvent le cas en bande côtière où la diversité spécifique peut être plus importante) et enfin parfois une diversité de métiers plus importante pouvant cibler une plus grande diversité d’espèces.

En termes de volumes débarqués, quelques rectangles statistiques semblent se démarquer à la pointe de la Bretagne et dans la Manche avec de gros volumes issus de ces rectangles (figure de droite). Les débarquements semblent être plus étalés sur le reste des zones.

4.1.6. Principales conclusions

- L'importance, en volume, des stocks 'en bon état' a très fortement augmenté (en pourcentage ou en valeur absolue) entre 2008 et 2017 mais stagne depuis, représentant autour de 150 000 tonnes en 2023.
- En 2023, la part des débarquements français provenant de stocks 'en bon état' est de 46%, comme en 2022 (contre 13% en 2000 et 30% en 2010). Si on ajoute les 12% de stocks 'reconstituables ou en reconstitution', les stocks non-surpêchés ($F \leq F_{RMD}$) représentent 58% des quantités totales débarquées en France hexagonale en 2023.
- En 2023, les débarquements français provenant de stocks 'surpêchés (et dégradés)' représentent 19% du total.
- En 2023 la part des débarquements français provenant de stocks 'effondrés' représente 2%, contre 9% l'an dernier.
- Les débarquements de poissons en France hexagonale totalisent 323 000 tonnes en 2023, en recul par rapport à l'année précédente (346 000 tonnes) et loin des 400 000 tonnes débarquées annuellement entre 2010 et 2018.

Sur l'ensemble de la série (2000-2023), la contribution aux débarquements totaux de stocks non évalués a peu diminué, passant de 23 à 19%. En revanche, la part des stocks non classifiés représentent désormais 2% des débarquements (contre 12% en 2000), soulignant les progrès scientifiques accomplis pour établir des niveaux de référence sur un plus grand nombre de stocks.

4.2. Bilan en nombre de stocks évalués dans les débarquements français hexagonaux selon leur statut

Avertissement: la représentation en nombre ne peut prendre en compte que les stocks faisant l'objet d'une évaluation. Elle est donc complémentaire de la présentation précédente en poids (qui intègre toutes les espèces débarquées) mais ne doit pas occulter l'importance des populations non évaluées dans les débarquements ; ainsi nous recensons 169 stocks évalués, mais seulement 134 stocks évalués et classifiés. Ils concernent 73 espèces, sur 336 espèces débarquées au total. D'autre part il faut garder à l'esprit que, dans une présentation en nombre, chaque stock compte pour 1, quelle que soit l'importance des débarquements (sur les 134 stocks évalués au total en 2023, 24 ont des débarquements inférieurs à 1 tonne).

4.2.1. Bilan 2023

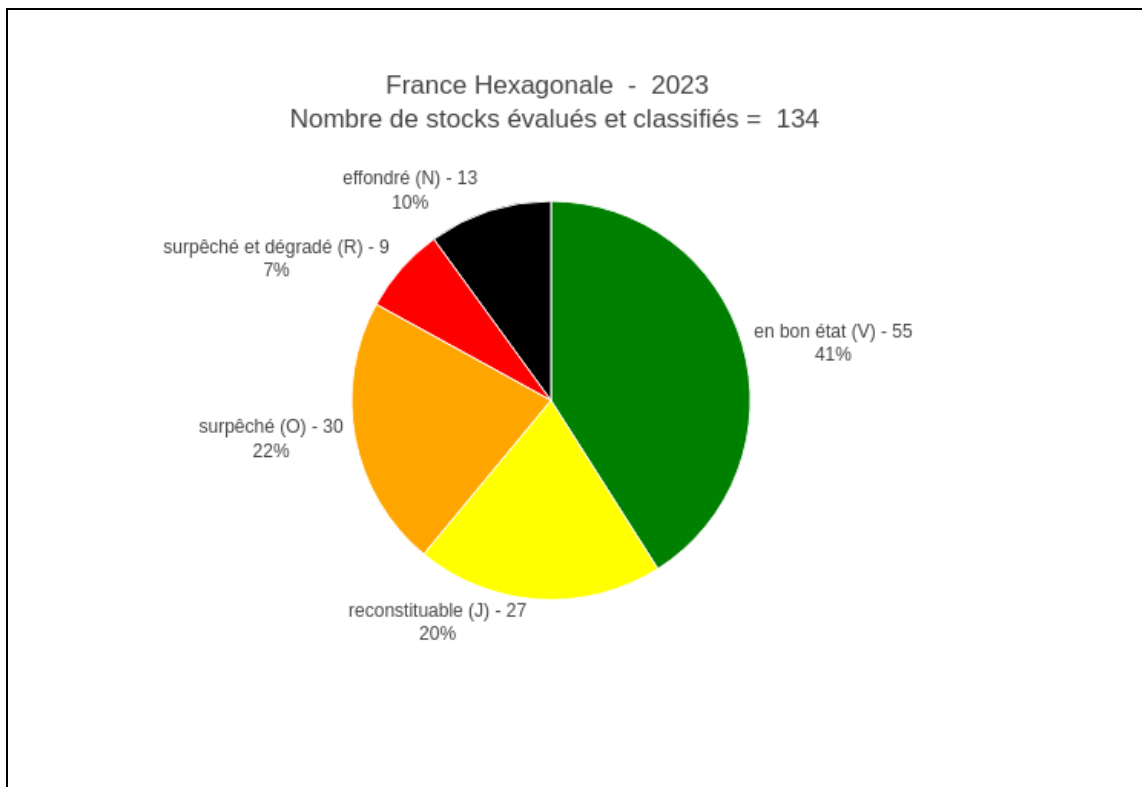


Figure 6 : Nombre de stocks évalués et classifiés en 2023 et pourcentage pour les différentes catégories de stocks.

Logiquement cette représentation montre une image assez différente de la présentation précédente en volume, avec, notamment, des stocks effondrés qui représentent ici 10% en nombre (contre 2% en poids). On peut néanmoins dire que, en nombre, 60% des stocks exploités par la pêche française hexagonale (et évalués-classifiés) ne sont pas surpêchés en 2023 (81 stocks sur 134). Ce pourcentage est similaire à celui estimé l'an dernier (80 stocks sur 137).

La différence entre les deux représentations en poids et en nombre, en plus du fait que seule une représentation en poids peut rendre compte des populations non évaluées, s'explique également par les débarquements moyens par stock qui varient considérablement selon le statut : en moyenne 2700 tonnes pour les stocks 'en bon état', et cinq fois moins pour les stocks 'effondrés' (dominés par le merlan de mer Celtique).

4.2.2. Evolution 2000-2023

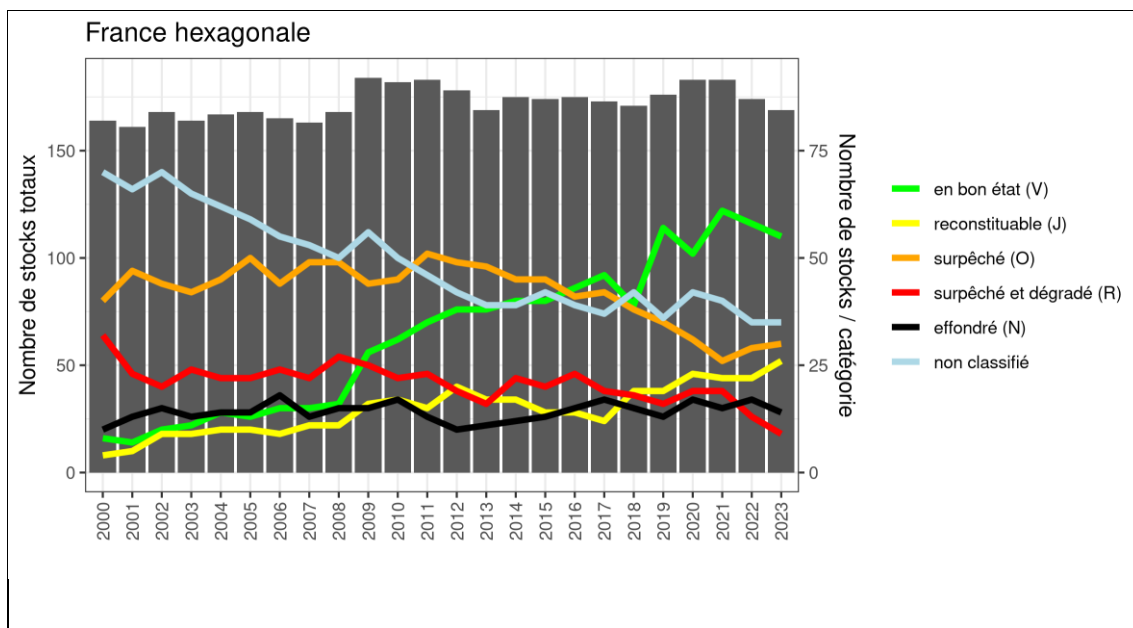


Figure 7. Nombre de stocks évalués (inclus les stocks non classifiés) dans les débarquements français selon leur statut entre 2000 et 2023

Si le nombre de stocks évalués dans les débarquements français est resté relativement stable au cours de la période, fluctuant autour de 170, le nombre de stocks 'non classifiés' baisse régulièrement du fait des efforts scientifiques pour estimer des niveaux de référence RMD sur de plus en plus de stocks, même pour ceux dont la biologie est moins connue tels que des stocks de crustacés ou d'élasmobranches. Cette progression est aussi possible du fait de l'allongement progressif annuel des séries temporelles de données disponibles, permettant de mieux comprendre l'évolution des populations sur une période plus longue. 35 stocks restent aujourd'hui évalués mais non classifiés.

La figure 8 présente l'évolution des 134 stocks évalués et classifiés, regroupés en moins de catégories, séparant les stocks 'non surpêchés' d'une part, des stocks 'surpêchés' et 'effondrés' d'autre part, dans les débarquements français.

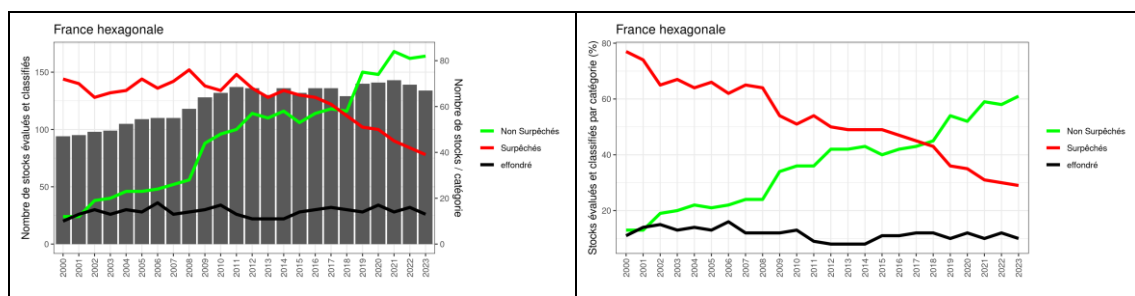


Figure 8 : à gauche : Nombre de stocks évalués et classifiés dans les débarquements français selon leur statut entre 2000 et 2023 ; à droite : en pourcentage. (surpêchés = 'surpêchés' + 'surpêchés et dégradés' (Orange + Rouge) ; non surpêchés = 'en bon état' + 'reconstituables' (Vert + Jaune))

Depuis 2000, le nombre de stocks 'surpêchés' (dégradés ou non) a fortement diminué, passant de 72 à 39 ; dans le même temps, le nombre de stocks 'en bon état' ou 'reconstituables' (ou en cours de reconstitution) a augmenté presque continuellement, passant de 12 en 2000 à 81 en 2023. Cependant, le nombre de stocks effondrés reste assez stable, de 11 stocks en 2000 à encore 14 en 2023.

Depuis le début de la PCP actuelle (2013), le nombre de stocks 'non surpêchés' est passé de 55 à 81, et en pourcentage du nombre de stocks évalués et classifiés, de 43 à 61%, mais encore loin des 100% de l'objectif fixé.

4.3. Conclusion

On observe une légère augmentation des débarquements, en volume, provenant de populations non surpêchées par rapport à 2022 (en pourcentage et en valeur absolue : 58% vs 53 et 187 000t vs 182 000t respectivement), et une augmentation continue du nombre de populations non surpêchées.

Le niveau de biomasse aujourd'hui dépend de la pression de pêche à laquelle le stock (i.e. toutes les classes d'âge qui le constituent) a été soumis dans les années antérieures, ainsi que des niveaux passés du recrutement (arrivée des jeunes poissons issus de la reproduction) et de la mortalité dite naturelle. L'évolution de la biomasse d'un stock est plus lente que celle de la pression de pêche et il faut du temps pour qu'un stock se rétablisse après une réduction de la pression de pêche, surtout pour les espèces à vie longue et d'autant plus si le niveau de biomasse est tombé très bas (stocks effondrés) et si le recrutement est faible. Un stock peut donc être 'non surpêché' mais dans un état de biomasse non satisfaisant, du fait d'une surpêche passée (exemple du bar de mer du Nord-Manche Est); on parle alors de stocks 'reconstituables', c'est à dire pour lesquels la pression de pêche est compatible avec une possible reconstitution. A l'inverse une augmentation de la pression de pêche peut générer une surpêche sans conduire immédiatement la biomasse en dessous du seuil de référence, d'où la catégorie 'surpêché' [mais non dégradé] (e.g. merlan bleu et maquereau de l'Atlantique nord-est).

L'amélioration globale de l'état des stocks (en Atlantique et pour le thon rouge en Méditerranée), surtout constatée entre 2008 et 2017, est la conséquence d'une combinaison de décisions de gestion mieux adaptées et mieux respectées (incluant des quotas restrictifs, des mesures techniques (maillages, fermetures spatio-temporelles), des limitations d'effort de pêche, des sorties de flotte), et pour certains stocks de conditions environnementales plus favorables.

Depuis plusieurs années, la part de populations pêchées durablement progresse très peu, et on reste encore loin de l'objectif de non surpêche de la PCP ($F \leq F_{RMD}$ pour tous les stocks en 2020) et encore moins celui de la DCSMM (tous les stocks en bon état écologique c'est-à-dire $F \leq F_{RMD}$ ET $B \geq B_{ref}$).

Il faut aussi noter que le nombre de stocks effondrés dans les débarquements est assez stable, mais leur contribution aux volumes totaux débarqués fluctue d'année en année surtout en fonction des changements de statut du stock de sardine du Golfe de Gascogne, dont la biomasse oscille autour du point de référence B_{lim} . Certaines populations effondrées ne s'améliorent pas, ou très lentement (cabillaud de mer du Nord, cabillaud et merlan de mer Celtique, cabillaud de l'ouest de l'Ecosse, merlu du golfe du Lion).

Plus généralement, on observe une baisse de plus en plus marquée du renouvellement des générations (moins de poissons jeunes et juvéniles), ce qui annonce un risque de déclin de l'abondance de certaines populations. En 2023, près de 31 % des volumes de poissons débarqués proviennent de populations dont le recrutement est en baisse et seulement 20 % proviennent de populations dont le recrutement est en hausse. Ces difficultés de recrutement ne sont pas uniquement la conséquence de la pêche, mais d'un cumul d'impacts anthropiques et climatiques, responsables du déclin global de la biodiversité à terre comme en mer. Il est donc essentiel d'éviter de surpêcher ces populations déjà fragilisées. Un recrutement en diminution va en effet de facto diminuer la

biomasse exploitable dans les années à venir. Cela implique, à pression de pêche égale, un volume de captures plus faible (baisse de la valeur du Rendement Maximum Durable, ou RMD, pour le même niveau de pression de pêche de référence F_{RMD}). C'est le cas par exemple du merlu de l'Atlantique : malgré une population « en bon état » dans l'Atlantique Nord-Est depuis 2018, les avis scientifiques recommandent depuis plusieurs années de diminuer les captures car les recrutements sont aujourd'hui à des niveaux faibles.

L'évolution des conditions environnementales est en partie prise en compte dans les évaluations de stocks, en intégrant les tendances observées dans les années les plus récentes, non seulement dans le recrutement comme expliqué ci-dessus, mais aussi dans les paramètres de croissance (poids ou âge pour une taille donnée), mais des bouleversements majeurs liés au changement global affectent déjà et risquent d'affecter encore plus ces diagnostics dans les années à venir. Cependant ces effets restent difficiles à prédire à fine échelle (e.g. pour une population et une période donnée) et donc à intégrer dans les valeurs de référence. Au-delà des modifications de la répartition des espèces, déjà largement amorcée, le changement global réduit la productivité des écosystèmes marins (augmentation de la température et de l'acidité, diminution de l'oxygène dissous, vagues de chaleur, pollutions, etc.), pouvant provoquer des modifications majeures au sein des communautés et conduire à des effondrements de populations¹¹. Face à ces changements en cours et à venir, une bonne gestion reste indispensable pour limiter le cumul d'impacts, et ainsi augmenter la capacité de résistance des populations marines.

Enfin, il convient de rappeler que la plupart des évaluations réalisées ne tiennent pas ou peu compte des relations prédateurs-proies. Ces interactions peuvent jouer un rôle important dans l'évolution des biomasses (en plus d'une compétition pour une nourriture limitée, une augmentation de biomasse d'un prédateur aura un impact négatif sur la biomasse de ses proies, et inversement).

¹¹ Petitgas Pierre, Ulrich Clara, Auber Arnaud, Gourguet Sophie, Huret Martin, Mazurais David, Pernet Fabrice, Pouvreau Stephane, Richard Marion, Servili Arianna, Thebaud Olivier, Zambonino Infante Jose-Luis (2020). Conséquences du changement climatique sur les écosystèmes marins exploités par la pêche et la conchyliculture. *Etudes Marines*. (18). 40-53. <https://archimer.ifremer.fr/doc/00657/76942/>

5. Détail par zone

La liste des stocks par zone et par catégorie et leurs débarquements sont donnés en annexe 4.

5.1. Mer du Nord + Manche Est (MN-ME)

5.1.1. MN-ME : Statut 2023 et évolution globale depuis 2000

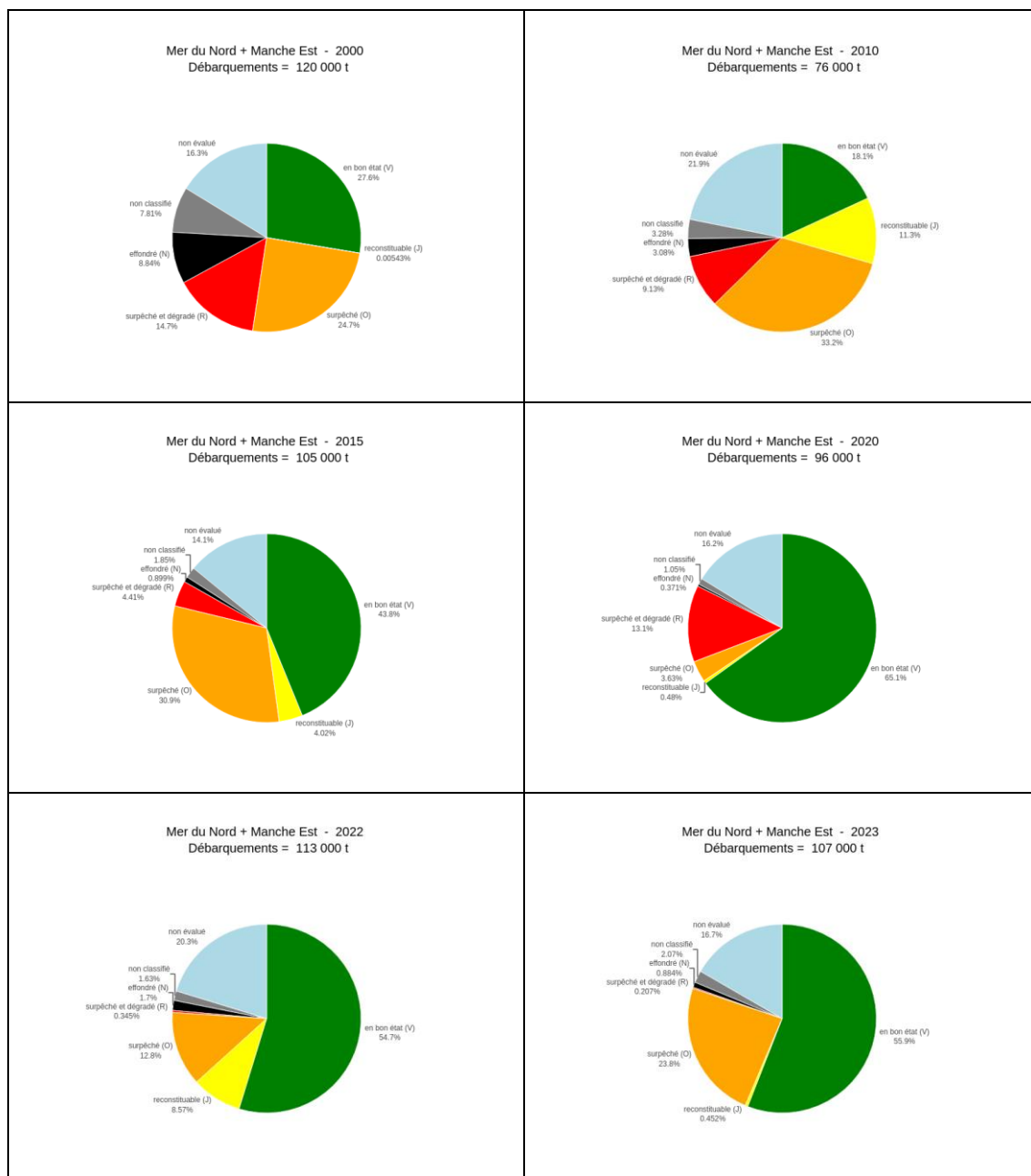


Figure A-1. MN-ME : Répartition des débarquements selon le statut des stocks (2000, 2010, 2015, 2020, 2022 révisés, et 2023)

En Mer du Nord – Manche Est, 69 stocks sont évalués, dont 55 sont également classifiés. 56% des volumes de poissons débarqués en 2023 proviennent de populations en 'bon état', au dessus de la moyenne nationale.

5.1.2. MN-ME : Evolution 2022-2023

Entre 2022 et 2023, les débarquements ont légèrement baissé de 5 %. Les deux premiers stocks en volume sont considérés 'en bon état', et leurs débarquements sont

stables : hareng de mer du Nord-Manche Est et coquille St Jacques de Manche Est. Les deux autres stocks d'importance, le lieu noir de Mer du Nord – Ouest Ecosse et le maquereau de l'Atlantique sont 'surpêchés'. La majorité des stocks restent cependant avec des niveaux de biomasse au dessus du seuil de référence, puisque les catégories 'reconstituables' ; 'surpêchées et dégradées' et 'effondrées' représentent à elles trois moins de 2% des débarquements.

5.1.3. MN-ME : Résultats année par année

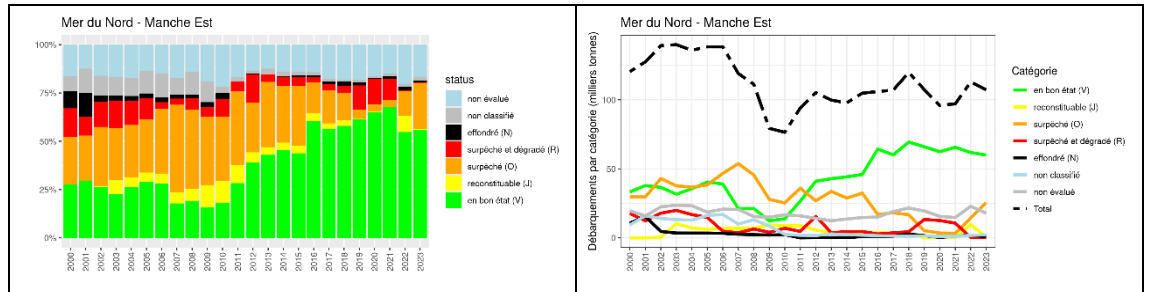


Figure A-2. MN-ME. Evolution 2000-2023 de l'importance relative en volume (à gauche) et des quantités débarquées (à droite) des différentes catégories de statut

La contribution, en volume, des stocks 'en bon état' a très fortement augmenté (en pourcentage et en valeur absolue) au début des années 2010 ; mais elle n'augmente plus depuis 2016 et baisse même depuis 2021.

5.1.4. MN-ME : Evolution des recrutements

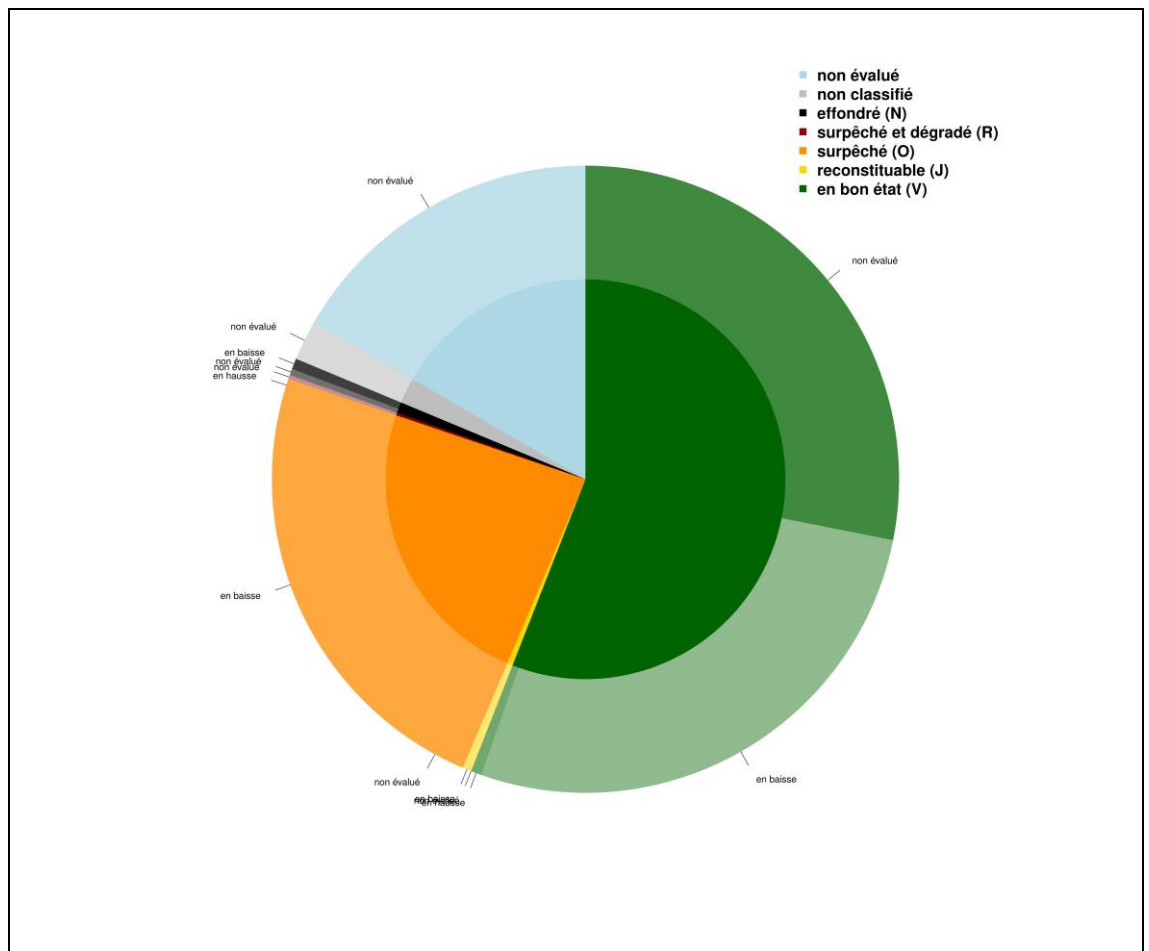


Figure A-3. MN-ME: Répartition des débarquements selon le statut des stocks débarqués (camembert intérieur) et pour chaque statut en fonction des tendances de recrutement des stocks exploités (couronne extérieure).

En 2023, en MN-ME, 48% sont issus de stocks pour lesquels la tendance du recrutement est à la baisse (respectivement 26% issus de stocks 'en bon état', moins de 1% 'reconstituables', 20% 'surpêchés' et 1% 'effondrés'). Seulement 1% des débarquements sont issus de stocks pour lesquels la tendance du recrutement est à la hausse (respectivement moins de 1% issus de stocks 'en bon état', et moins de 1% 'surpêchés'). 51% des débarquements sont issus de stocks pour lesquels l'évolution du recrutement ne peut être évaluée.

5.1.5. MN-ME : Spatialisation

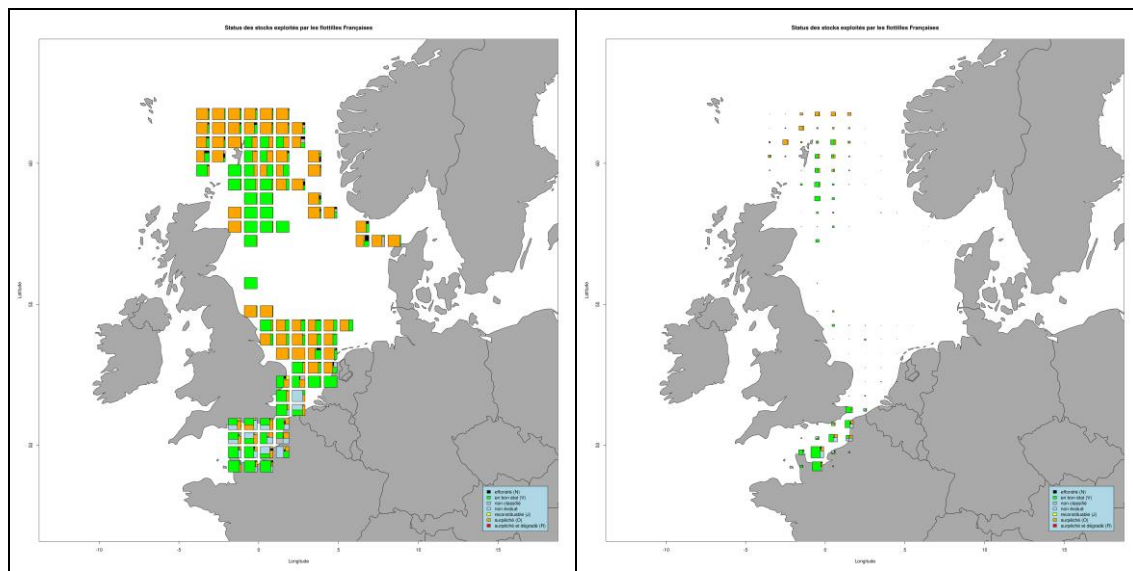


Figure A-4. MN-ME : Répartition spatiale des débarquements (2023) suivant le statut des stocks débarqués. A gauche l'aire de chaque couleur à l'intérieur d'un carré représente le pourcentage de débarquement issus de chaque statut. A droite, la taille des carrés est proportionnelle au débarquements totaux de chaque carré

En Manche Est, deux rectangles de la baie de Seine ressortent avec des volumes de débarquement associés plus importants (figure de droite). Ces deux rectangles correspondent à des zones prépondérantes pour la coquille Saint-Jacques, qui représente à elle seule près de 25 % des débarquements totaux en Manche Est-Mer du Nord et est classée 'verte'. L'autre espèce débarquée dans des volumes importants est le hareng, elle aussi classée 'en bon état'. Dans la partie centrale et côtière de la Manche Est, les espèces non évaluées sont principalement constituées des céphalopodes qui représentent environ 5 % des débarquements totaux.

Au Nord de la Mer du Nord, les débarquements issus de stocks « vert » ('en bon état') sont principalement constitués de hareng, et ceux « orange » ('surpêchés') de maquereau et de lieu noir.

5.1.6. MN-ME : Principales conclusions

- La contribution, en volume, des stocks 'en bon état' a très fortement augmenté (en pourcentage et en valeur absolue) au début des années 2010 ; mais elle n'augmente plus depuis 2016 et baisse même depuis 2021.
- En 2023, la part des débarquements français provenant de stocks de mer du Nord et Manche Est 'en bon état' est de 56%, contre 68% en 2021. Cela reste la proportion la plus élevée parmi les différentes façades maritimes.
- La part des stocks surpêchés et effondrés s'élève à 25% la part des stocks non évalués reste relativement stable depuis 2010, autour de 17% en 2023.

Il faut également noter que les débarquements totaux dans la zone qui avaient assez fortement chuté dans les années 2000 (principalement du fait de la chute des débarquements de hareng et de lieu noir), ont été globalement stables depuis le début des années 2010.

On peut citer, parmi les espèces dont les stocks en mer du Nord – Manche Est sont (les pourcentages donnés entre parenthèses correspondent au pourcentage du tonnage des débarquements de la population par rapport au volume total débarqué dans la région) :

- **‘en bon état’** : le hareng de mer du Nord-Manche Est (25%), la coquille Saint Jacques de baie de Seine (25%), la raie bouclée de manche Est et de Mer du Nord (1%), l’émissole Atlantique Nord-Est (1 %), le merlan de mer du Nord-Manche Est (1%), le merlu de l’Atlantique nord (1%), l’églefain de mer du Nord-Ouest Ecosse (moins de 1%) ;
- **‘reconstituables / en reconstitution’** : la plie de Manche Est (<1%), le bar de mer du Nord-Manche Est (moins de 1%), la sole de Mer du Nord (moins de 1%)
- **‘surpêchés’** : le lieu noir de Mer du Nord – Ouest Ecosse (11%), le maquereau de l’Atlantique (9%), la petite roussette de mer du Nord-Manche Est (1%); le rouget de roche de mer du Nord-Manche Est (<1%)
- **‘surpêchés et dégradés’** : le tourteau de Manche-mer Celtique-golfe de Gascogne (<1%),
- **‘effondrés’** : la sole de Manche Est (<1%), le cabillaud de mer du Nord-Manche Est (<1%) ;

Parmi les stocks non classifiés, on trouve le grondin rouge, le tacaud de Mer du Nord.

Parmi les espèces non évaluées, on trouve : le buccin [=bulot] de Manche Est (3%), la seiche (3%) et les calmars (2%) de Manche, non évalués cette année.

5.1.7. MN-ME : Bilan 2023 en nombre de stocks

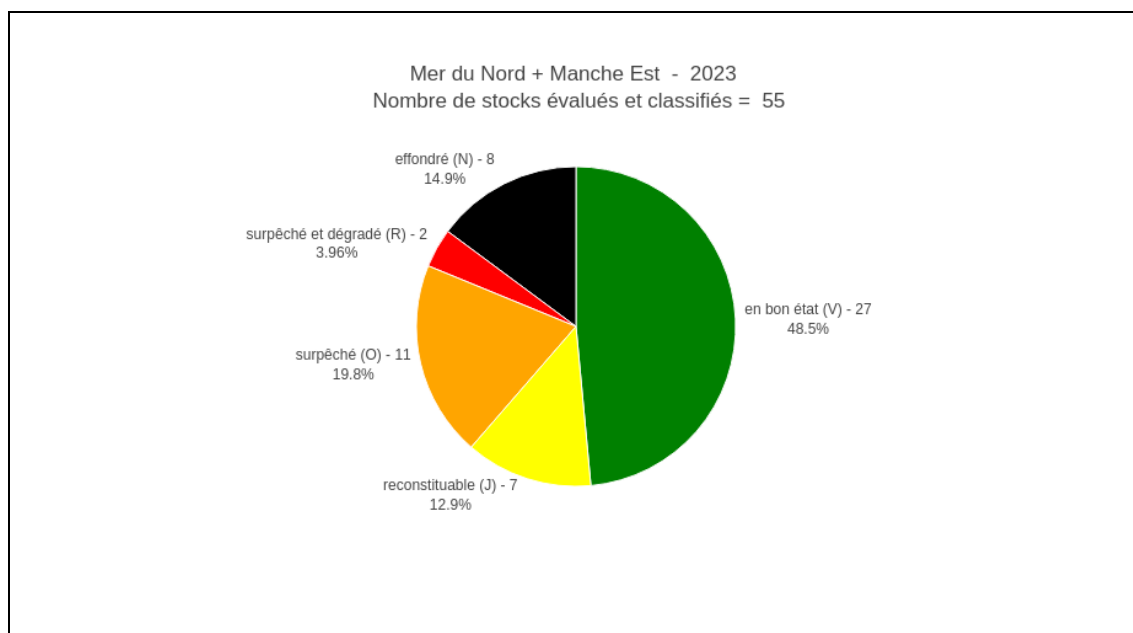


Figure A-5 : MN-MC : Nombre de stocks évalués et classifiés en 2023 et pourcentage pour les différentes catégories de stocks.

5.2. Manche Ouest + mers Celtiques (MO-MC)

5.2.1. MO-MC : Statut 2023 et évolution globale depuis 2000

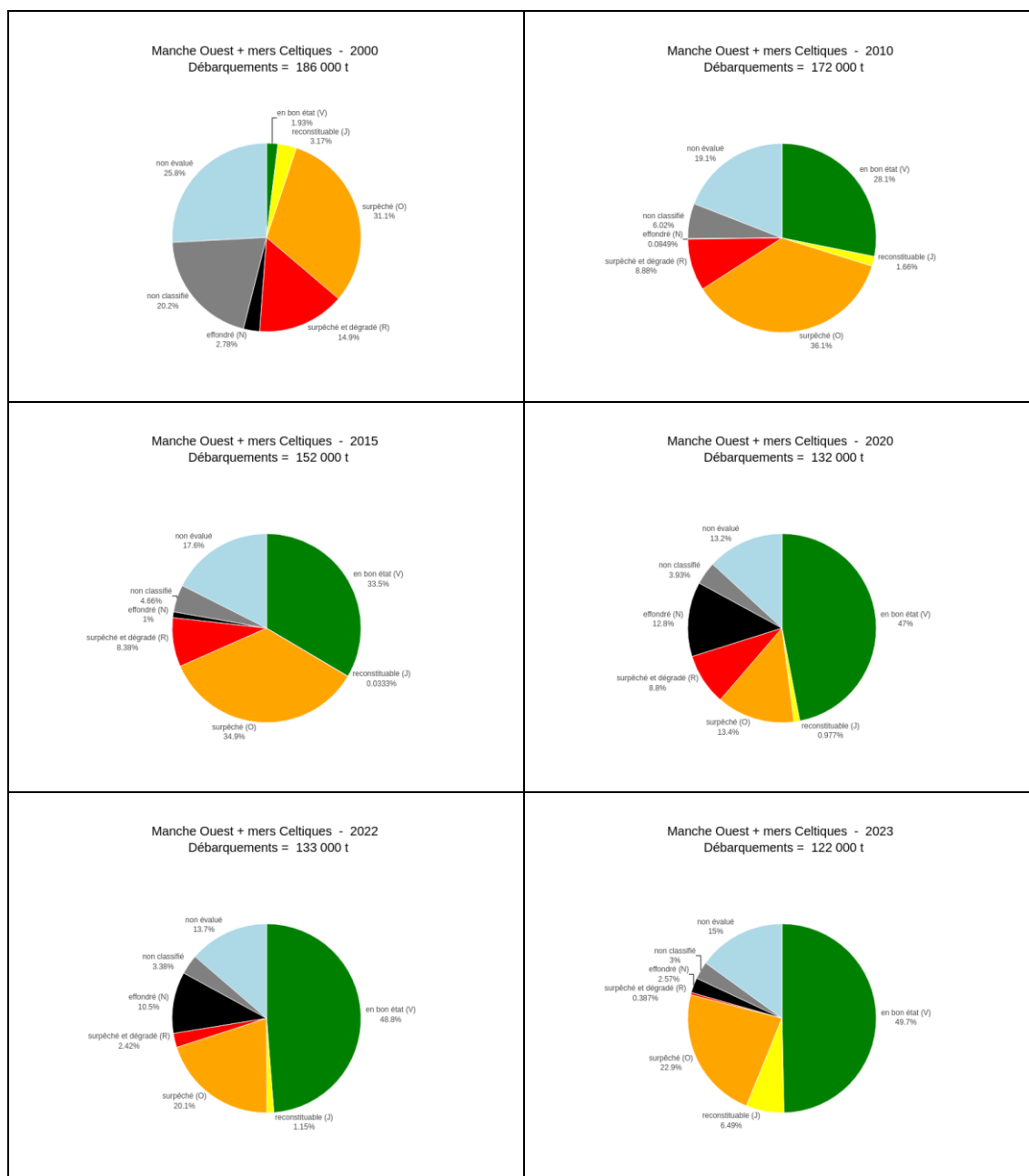


Figure B-1. MO-MC : Répartition des débarquements selon le statut des stocks (2000, 2010, 2015, 2020, 2022 révisés et 2023)

Dans l'ouest de la Manche et en mer Celtique, 96 stocks sont évalués, dont 74 sont également classifiés. La part des populations considérées 'en bon état' augmente depuis 2010 pour atteindre presque 50 % en 2023. Cependant le volume total de débarquements continue de diminuer, totalisant 122 000 tonnes en 2023 contre 150 000 tonnes en moyenne entre 2011 et 2018. Cela s'explique en partie par une croissance au ralenti de la biomasse de certaines espèces, notamment le merlan, la morue et le lieu jaune qui sont évalués 'effondrés'. À cela s'ajoute également la perte de zones de pêche suite au Brexit.

5.2.2. MO-MC : Evolution 2022-2023

Entre 2022 et 2023, les débarquements ont baissé de 8%. Le principal changement de statut est, comme pour le Golfe de Gascogne, lié au statut de la sardine du Golfe de

Gascogne, dont une partie des débarquements est allouée à la zone Manche Ouest (rectangles 25E5 et 25E4), et dont le statut change fréquemment car la biomasse fluctue autour du point limite de référence Blim (statut passé de 'effondrée' en 2022 à 'reconstituable' en 2023).

5.2.3. MO-MC : Résultats année par année

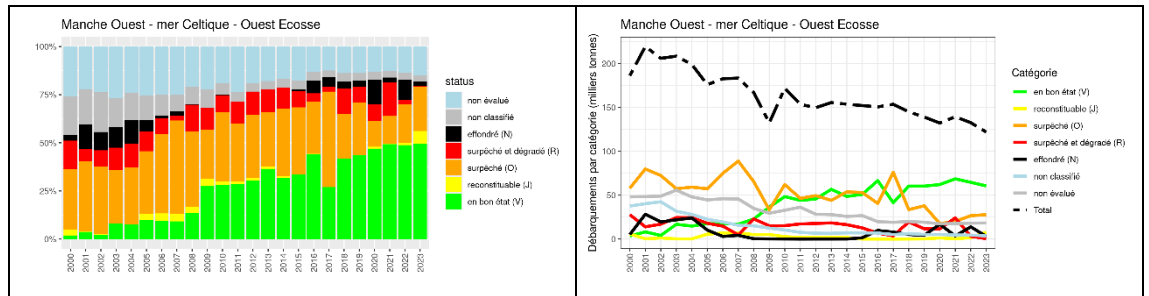


Figure B-2. MO-MC. Evolution 2000-2023 de l'importance relative en volume (à gauche) et des quantités débarquées (à droite) des différentes catégories de statut

5.2.4. MO-MC : Evolution des recrutements

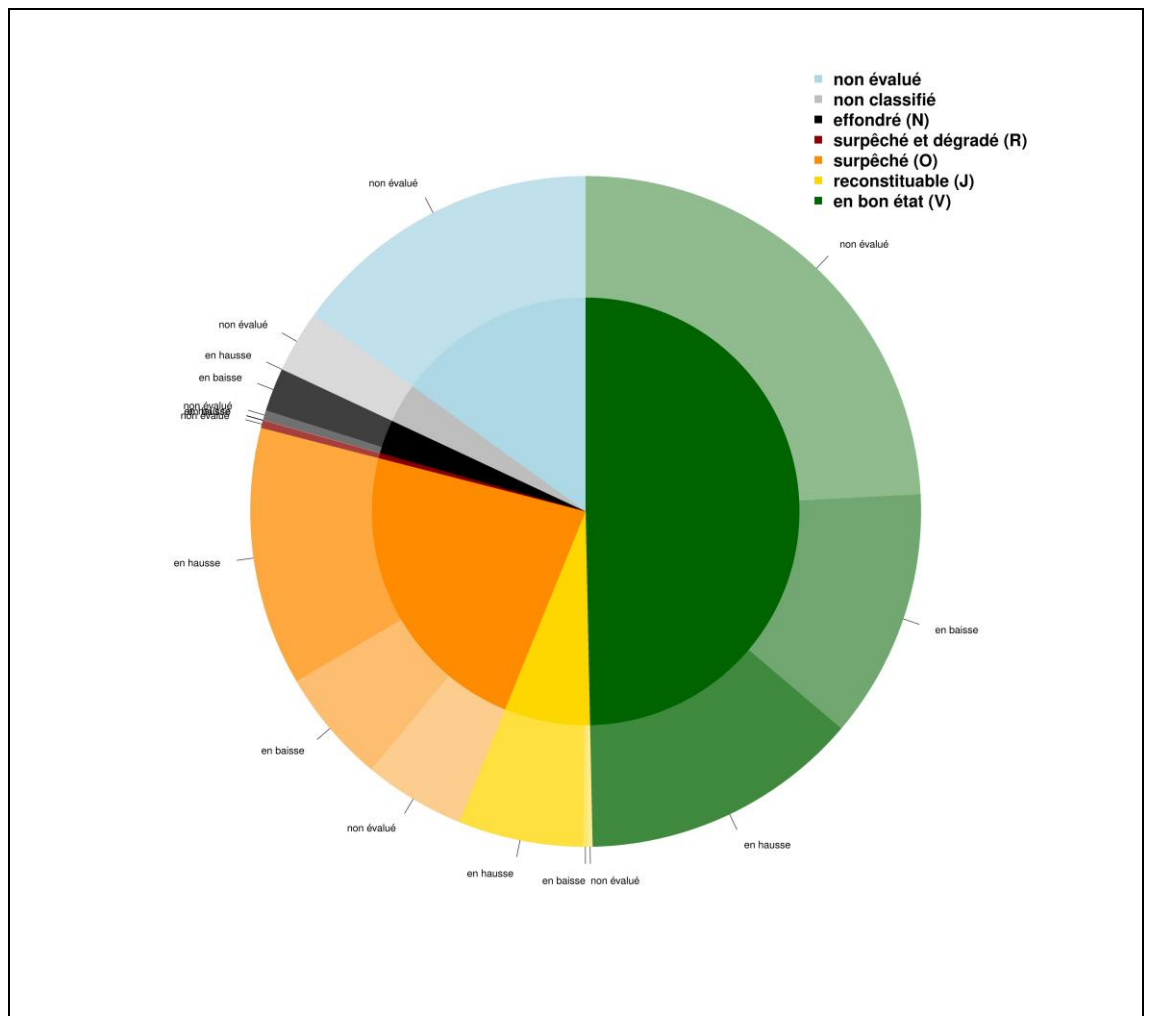


Figure B-3. MO-MC : Répartition des débarquements selon le statut des stocks débarqués (camembert intérieur) et pour chaque statut en fonction des tendances de recrutement des stocks exploités (couronne extérieure).

En 2023, en MO-MC 32% des débarquements sont issus de stocks pour lesquels la tendance du recrutement est à la hausse (respectivement moins de 13% issus de stocks 'en bon état', 6 % 'reconstituables', 12 % 'surpêchés', moins de 1 % 'surpêchés et dégradés' et moins de 1% 'effondrés'). 20% sont issus de stocks pour lesquels la tendance

du recrutement est à la baisse (respectivement 12% issus de stocks 'en bon état', moins de 1% 'reconstituables', 5% 'surpêchés' moins de 1% 'surpêchés et dégradés' et 2% 'effondrés'). 48% des débarquements sont issus de stocks pour lesquels l'évolution du recrutement ne peut être évaluée.

5.2.5. MO-MC : Spatialisation

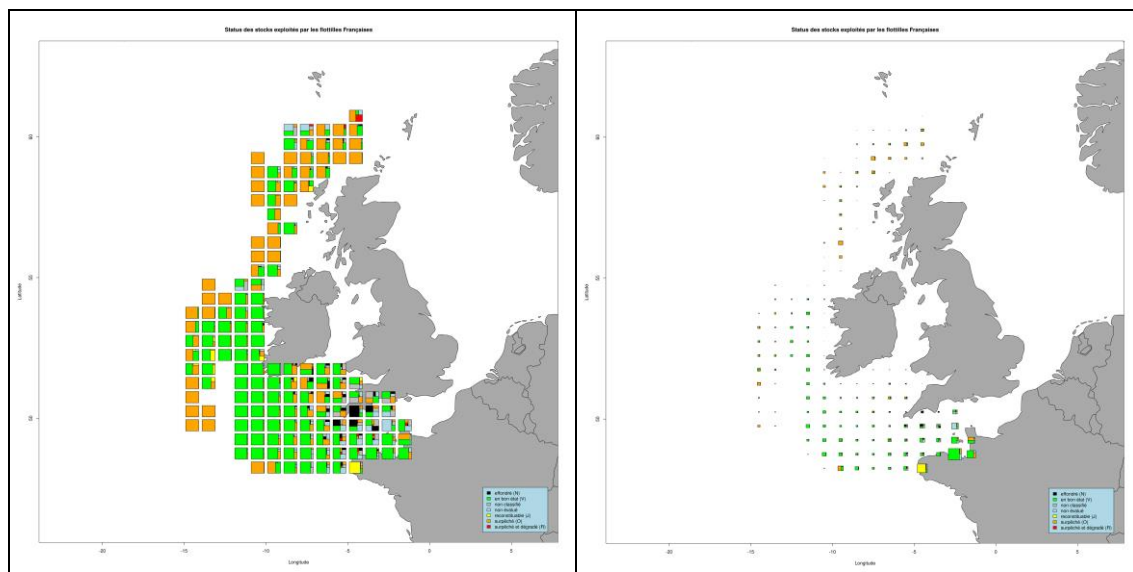


Figure B-4. MO-MC : Répartition spatiale des débarquements (2023) suivant le statut des stocks débarqués. A gauche l'aire de chaque couleur à l'intérieur d'un carré représente le pourcentage de débarquement issu de chaque statut. A droite, la taille des carrés est proportionnelle au débarquements totaux de chaque carré

En Manche Ouest, un rectangle de baie de Saint-Brieuc ressort avec des volumes de débarquement associés plus important (figure de droite). Ce rectangle correspond à une zone prépondérante pour la coquille Saint-Jacques, qui représente à elle seule près de 14 % des débarquements totaux en Manche Ouest Mer Celtique et est classée 'verte', et pour l'araignée, représentant près de 6 % des débarquements totaux et elle aussi classé 'verte'. Le rectangle jaune en pointe de Bretagne correspond à des débarquements de sardine.

Les débarquements plus au large classés 'verts' sont principalement constitués de baudroie et de merlu alors que ceux classés 'orange' sont principalement constitués de merlan bleu et de maquereau.

Enfin les débarquements classés 'noirs' sont constitués des gadidés 'effondrés' de mer Celtique, principalement du merlan.

5.2.6. MO-MC : Principales conclusions

- Les volumes totaux débarqués dans cette région diminuent progressivement, s'établissant autour de 122 000 t en 2023
- La contribution relative, en volume, des stocks en bon état augmente de manière lente depuis 2010, représentant des volumes à peu près constants autour de 60 000 tonnes.
- En 2023, la part des débarquements français provenant de stocks de Manche Ouest et mers Celtiques 'en bon état' est de 50%. Si on ajoute les 6% de stocks 'reconstituables ou en reconstitution', les stocks non surpêchés ($F \leq F_{RMD}$) représentent autour de 56% des quantités totales débarquées de cette zone.

Il faut également mentionner la baisse des débarquements totaux dans la zone dans les années 2000 (principalement du fait d'une diminution des débarquements de merlan bleu et d'espèces d'eaux profondes).

On peut citer, parmi les espèces dont les stocks en Manche Ouest et mers Celtiques sont (les pourcentages donnés entre parenthèses correspondent au pourcentage du tonnage des débarquements de la population par rapport au volume total débarqué dans la région):

- **'en bon état'** : la coquille Saint Jacques (de la baie de Saint Briec) (13%), les baudroies de mer Celtique-golfe de Gascogne (11%), le merlu de l'Atlantique nord (9%), l'araignée de Manche Ouest (6%), la cardine de mer Celtique-golfe de Gascogne (2%), la lingue bleue de l'Ouest de l'Ecosse (1%), la raie fleurie des mers celtiques – golfe de Gascogne (1%), les émissoles (1%),

- **'reconstituables / en reconstitution'** : la sardine du golfe de Gascogne (6%), la langoustine de mer Celtique FU 16 (<1%), le bar de mer du Nord-Manche Est (< 1%) ;

- **'surpêchés'** : le merlan bleu de l'Atlantique Nord-Est (12%), le buccin [=bulot] de Manche Ouest (4%), le maquereau de l'Atlantique (3%), l'églefin de mer Celtique-Manche Ouest (2%), la lingue franche de mer du Nord-Ouest de l'Ecosse (< 1%)

- **'surpêchés et dégradés'** : le tourteau de Manche-mer Celtique-golfe de Gascogne (<1%) , la plie de en zone VIII-f-g ;

- **'effondrés'** : le merlan de mer Celtique et Manche Ouest (2%), le cabillaud de mer Celtique et Manche Ouest (<1%), le cabillaud de mer du Nord et ouest de l'Ecosse (< 1%), le lieu jaune de mer Celtique (< 1%) ;

Parmi les stocks 'non classifiés', on trouve (<1%): le grondin rouge de l'Atlantique nord-est (1%) et la raie lisse (<1%);

Parmi les espèces 'non évaluées', on trouve par exemple: le vanneau (2%), le congre (1%), le Saint-Pierre (<1%), la dorade grise (< 1%), la praire (< 1%), et la seiche (2%), les calmars de Manche (<1%) qui n'ont pas été évalués cette année.

5.2.7. MO-MC : Bilan 2023 en nombre de stocks

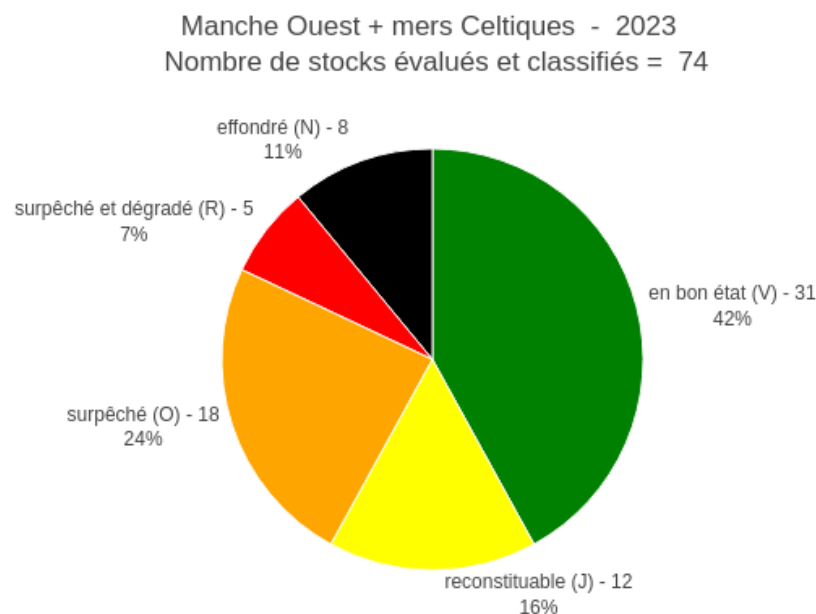


Figure B-5 : MO-MC : Nombre de stocks évalués et classifiés en 2023 et pourcentage pour les différentes catégories de stocks

5.3. Golfe de Gascogne (GG)

5.3.1. GG : Statut 2023 et évolution globale depuis 2000

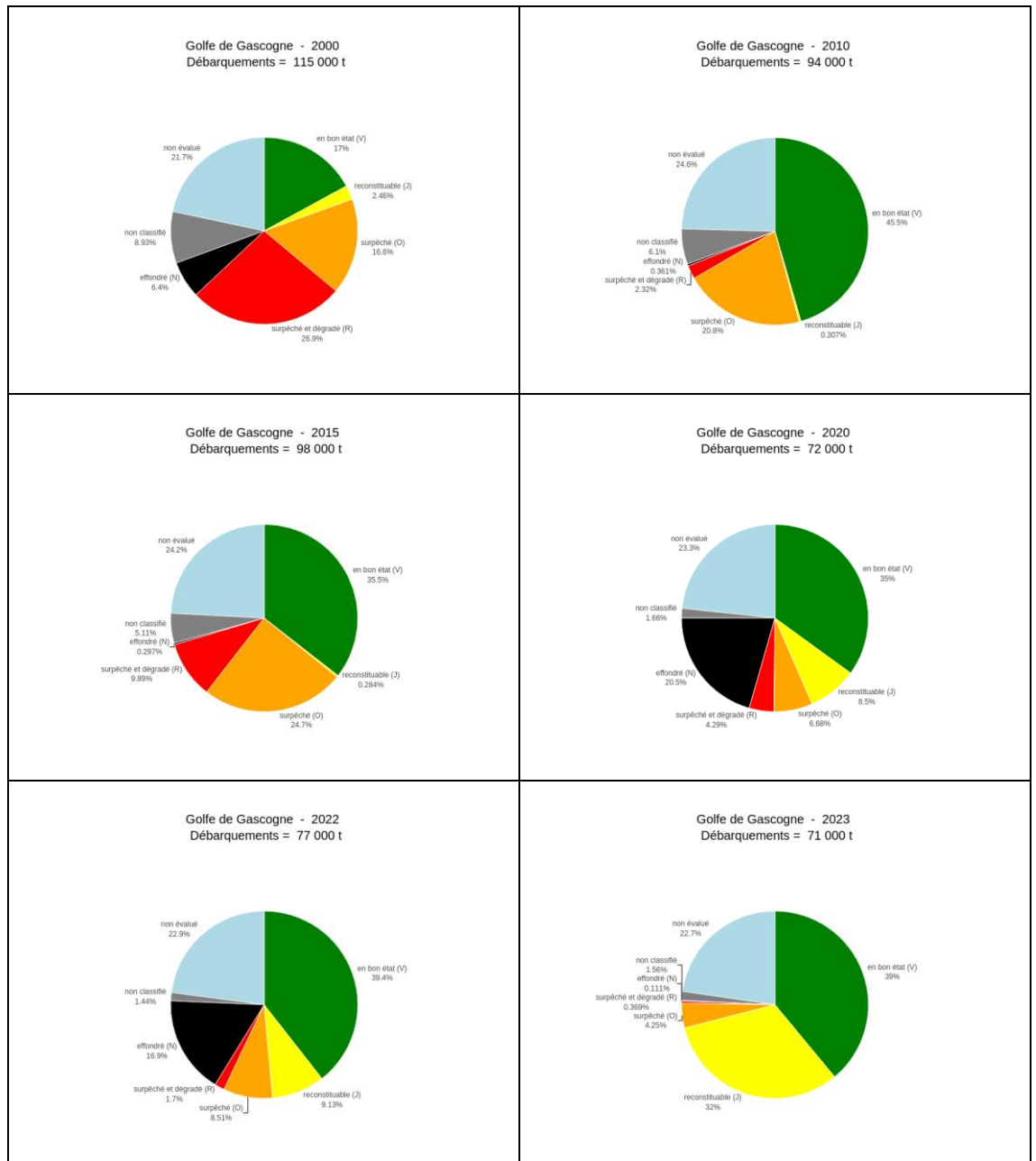


Figure C-1. GG : Répartition des débarquements selon le statut des stocks (2000, 2010, 2015, 2020, 2022 révisés et 2023)

Dans le golfe de Gascogne, 60 stocks sont évalués, dont 46 sont évalués et classifiés. La part des populations considérées 'en bon état' n'augmente pas et reste en dessous de la moyenne nationale (39 % des débarquements en 2023 comme en 2022), malgré une tendance à la baisse des débarquements depuis les années 2000 (de 115 000 tonnes en 2000 à 71 000 tonnes en 2023). En 2023, la sardine représente encore près de 20 % des débarquements de la zone et les changements fréquents de statut de cette population (passée de 'effondrée' en 2022 à 'reconstituable' en 2023) influe beaucoup sur la situation générale dans le golfe de Gascogne.

5.3.2. GG : Evolution 2022-2023

Entre 2022 et 2023, la principale évolution concerne, comme dit ci-dessus, les fluctuations du statut de la sardine, dont la biomasse reste autour du niveau limite B_{lim} . En 2023, elle est devenue la première espèce en volume pêchée dans cette zone, juste devant le merlu de l'Atlantique nord (autour de 13 500 t débarquées pour chacun de ces deux espèces).

5.3.3. GG : Résultats année par année

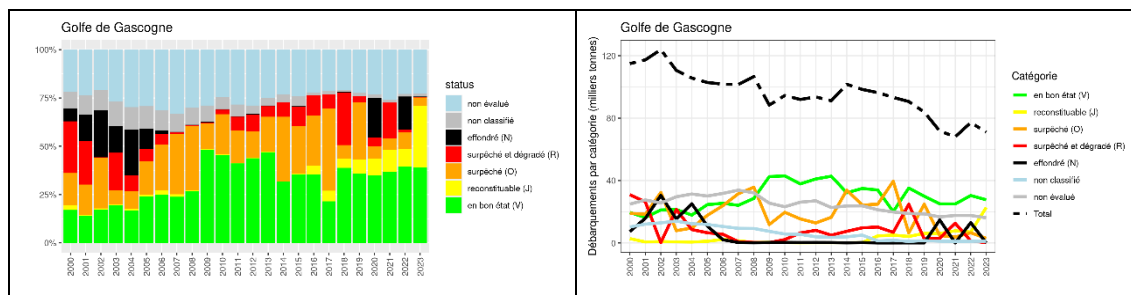


Figure C-2. GG : Evolution 2000-2023 de l'importance relative en volume (à gauche) et des quantités débarquées (à droite) des différentes catégories de statut

Les débarquements totaux en provenance de cette zone sont en baisse régulière, s'établissant à 71 000 t en 2023.

La part des débarquements issus de stocks 'en bon état' est stable autour de 40% depuis une décennie, de même que la part des débarquements issus de stocks 'non classifiés', autour de 22%. Le reste se répartit dans les autres catégories avec des fluctuations annuelles.

5.3.4. GG : Evolution des recrutements

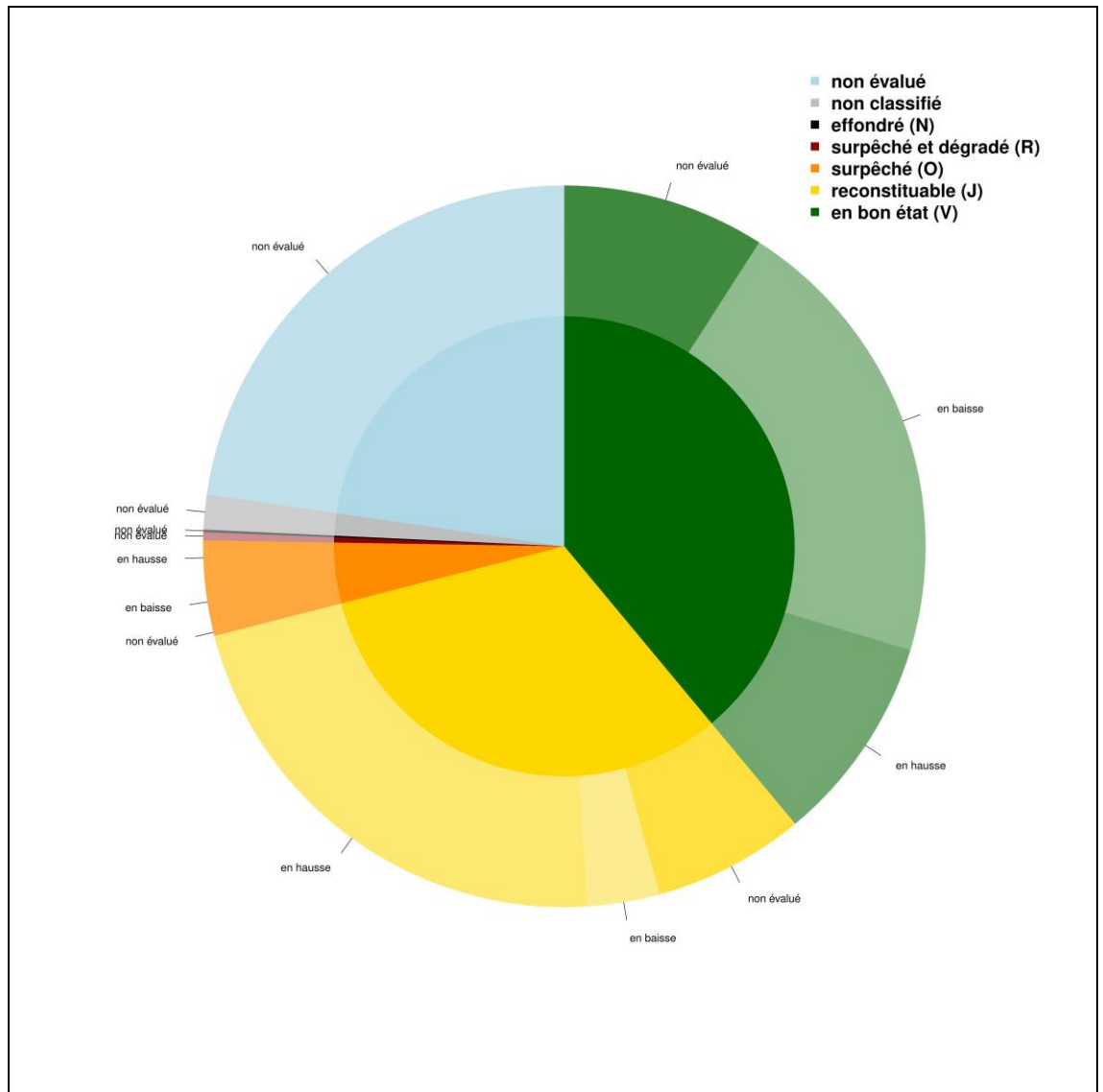


Figure C-3. GG: Répartition des débarquements selon le statut des stocks débarqués (camembert intérieur) et pour chaque statut en fonction des tendances de recrutement des stocks exploités (couronne extérieure).

En 2023, en GG, 33% des débarquements sont issus de stocks pour lesquels la tendance du recrutement est à la hausse (respectivement moins de 9% issus de stocks 'en bon état', 22 % 'reconstituables' et moins de 2% 'surpêchés'). 26% sont issus de stocks pour lesquels la tendance du recrutement est à la baisse (respectivement 21% issus de stocks 'en bon état', moins de 3% 'reconstituables' et 2% 'surpêchés'). 41% des débarquements sont issus de stocks pour lesquels l'évolution du recrutement ne peut être évaluée.

5.3.5. GG : Spatialisation

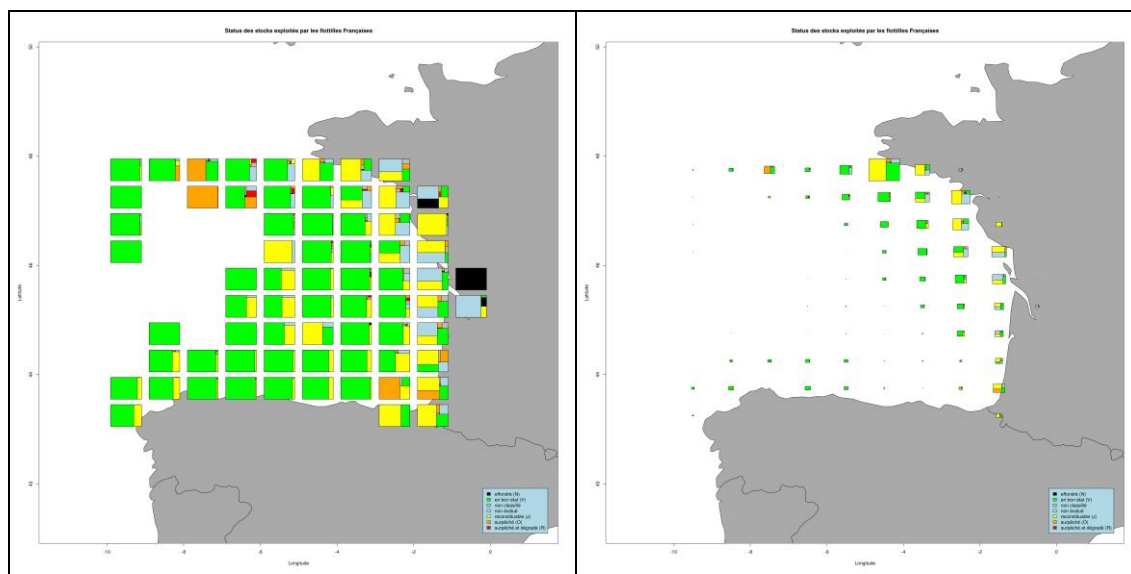


Figure C-4. GG : Répartition spatiale des débarquements (2023) suivant le statut des stocks débarqués. A gauche l'aire de chaque couleur à l'intérieur d'un carré représente le pourcentage de débarquement issus de chaque statut. A droite, la taille des carrés est proportionnelle au débarquements totaux de chaque carré

Dans le Golfe de Gascogne, un rectangle à la pointe sud de Bretagne ressort avec des volumes de débarquement associés plus importants (figure de droite). Ce rectangle correspond à une zone prépondérante pour la sardine, qui représente à elle seule près de 20 % des débarquements totaux en GG et est classée 'jaune'. Deux autres espèces y sont capturées dans des volumes également importants et classées 'verte' l'anchois et le merlu.

Les débarquements plus au large classés 'oranges' sont principalement constitués de merlan bleu.

Les rectangles côtiers sont plus contrastés avec des débarquements issus de stocks classés 'verts', 'jaunes' et 'oranges' mais aussi une grande proportion de stocks non évalués parmi lesquels on peut citer par exemple les céphalopodes, le congre, le rouget barbet, le céteau ou encore le maigre.

5.3.6. GG : Principales conclusions

- La contribution, en volume, des stocks en bon état a fluctué (en pourcentage et en valeur absolue) mais globalement en baisse depuis 2013.
- En 2023, la part des débarquements français provenant de stocks du golfe de Gascogne 'en bon état' est de 39%, comme en 2022.

Si on ajoute les 32% de stocks 'reconstituables ou en reconstitution', les stocks exploités conformément à l'objectif RMD ($F \leq FRMD$) représentent 71% des quantités totales débarquées de cette zone.

On peut citer, parmi les espèces dont les stocks dans le golfe de Gascogne sont (les pourcentages donnés entre parenthèses correspondent au pourcentage du tonnage des débarquements de la population par rapport au volume total débarqué dans la région en 2023):

- '**en bon état**' : le merlu de l'Atlantique nord (19%), les baudroies de mer Celtique-golfe de Gascogne (5%), le germon de l'Atlantique nord-est (3%), l'anchois du golfe de Gascogne (4%), le poulpe du Golfe de Gascogne (2%), la cardine de mer Celtique-golfe de

Gascogne (1%), la raie fleurie des mers Celtiques-golfe de Gascogne (1%), la petite roussette (1%), les émissoles (1%), l'araignée de Manche Ouest (<1%),

- '**reconstituables / en reconstitution**' : la sardine du golfe de Gascogne (19%), la langoustine du golfe de Gascogne (3%), la sole du golfe de Gascogne (3%), le bar du golfe de Gascogne (3%), le merlan du golfe de Gascogne (1%), le lieu jaune du golfe de Gascogne (1%) et le thon rouge de l'Atlantique et Méditerranée (1%) ;

- '**surpêchés**' : le maquereau de l'Atlantique (2%) ; le merlan bleu de l'Atlantique (2%),

- '**surpêchés et dégradés**' : le tourteau de Manche-mer Celtique-golfe de Gascogne (<1%) ;

- '**effondrés**' : la dorade rose des mers Celtiques et golfe de Gascogne et l'anguille de l'Atlantique nord-est ;

Parmi les stocks '**non classifiés**', on trouve : le rouget du golfe de Gascogne (1%), les grondin rouge (<1%).

Parmi les espèces '**non évaluées**', on trouve : la seiche (5%), le congre (4%), les calmars (1%), le maigre (1%), le céteau (1%), la dorade grise (1%), la coquille St-Jacques (< 1%), la dorade royale (< 1%), le Saint-Pierre (< 1%).

5.3.7. GG : Bilan 2023 en nombre de stocks

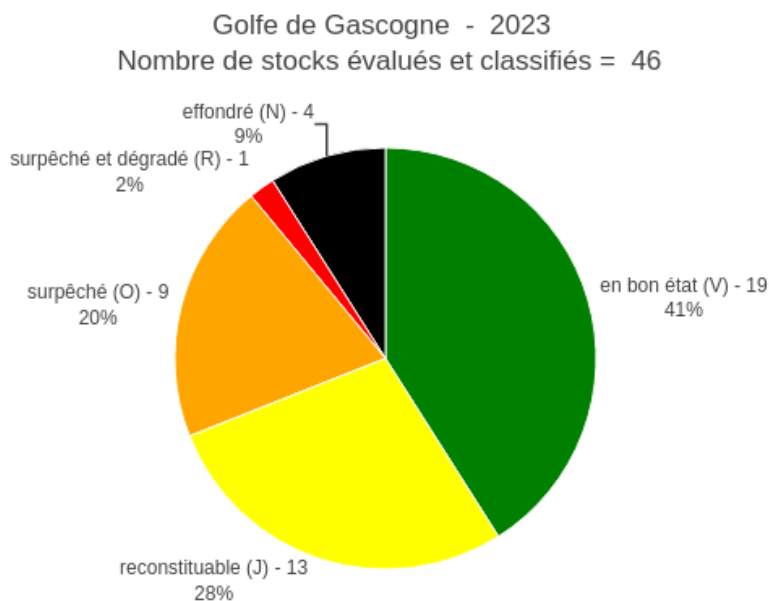


Figure C-5. GG : Nombre de stocks évalués et classifiés en 2023 et pourcentage pour les différentes catégories de stocks

5.4. Méditerranée (MED)

5.4.1. MED : Statut 2023 et évolution globale depuis 2000

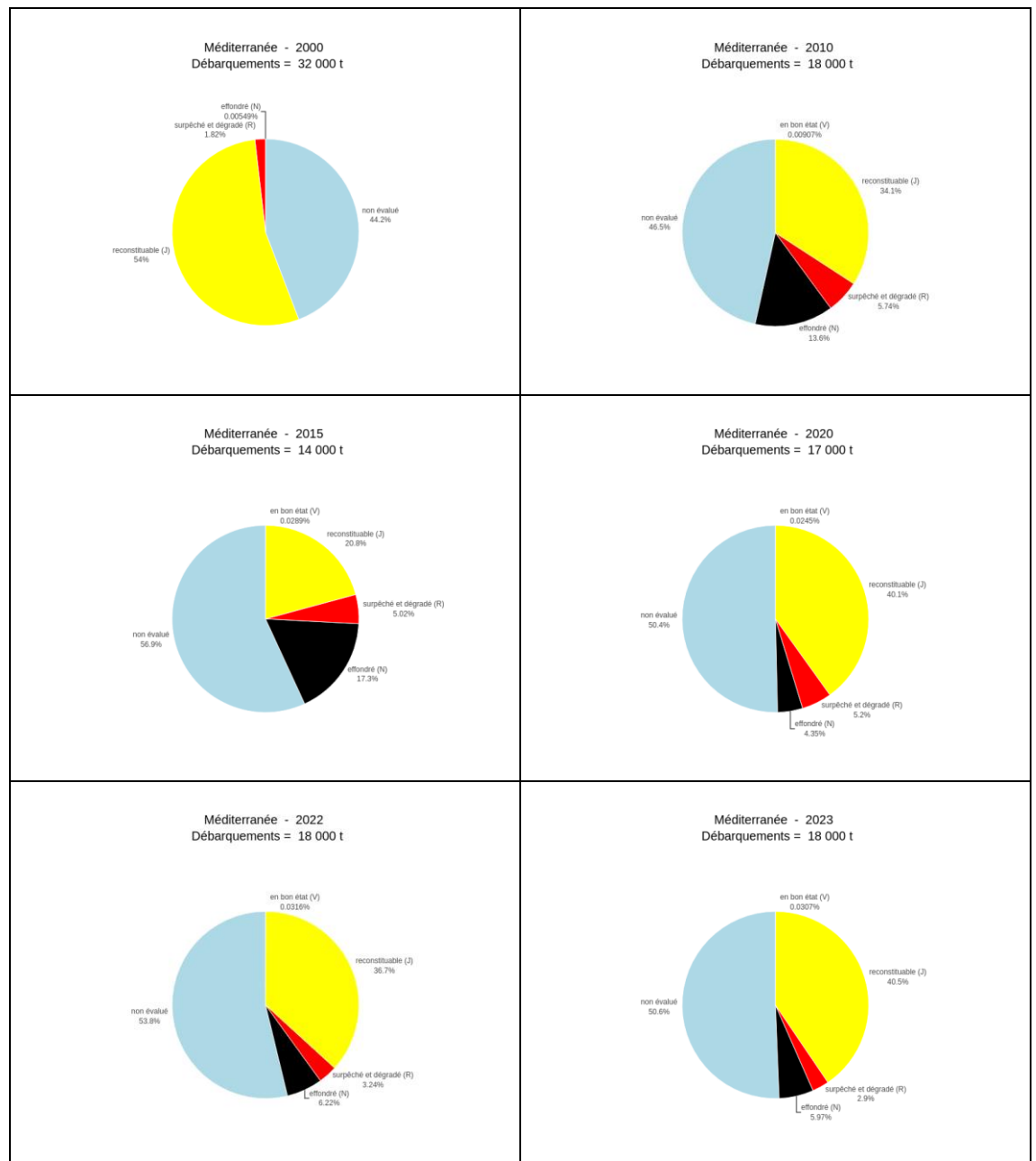


Figure D-1. MED : Répartition des débarquements selon le statut des stocks (2000, 2010, 2015, 2020, 2022 révisés et 2023)

En Méditerranée, 14 stocks sont évalués, et tous sont classifiés. Le volume total des débarquements reste stable à 18 000 tonnes en 2023, comme l'année précédente. Si une part très faible des débarquements est issue de populations en bon état (toujours inférieure à 1%), environ 40% sont issus de populations 'reconstituables', comme le thon rouge. En revanche, près de 50% du volume des espèces débarquées sont toujours issus de populations 'non évaluées', comme le poulpe, le maquereau et la daurade royale.

5.4.2. MED : Evolution 2022-2023

On ne constate pas d'évolution majeure en Méditerranée. Aucun stock n'a changé de catégorie entre 2022 et 2023, donc les variations mineures de pourcentage d'une catégorie à l'autre proviennent uniquement de la part respective de chaque espèce dans les débarquements.

5.4.3. MED : Résultats année par année

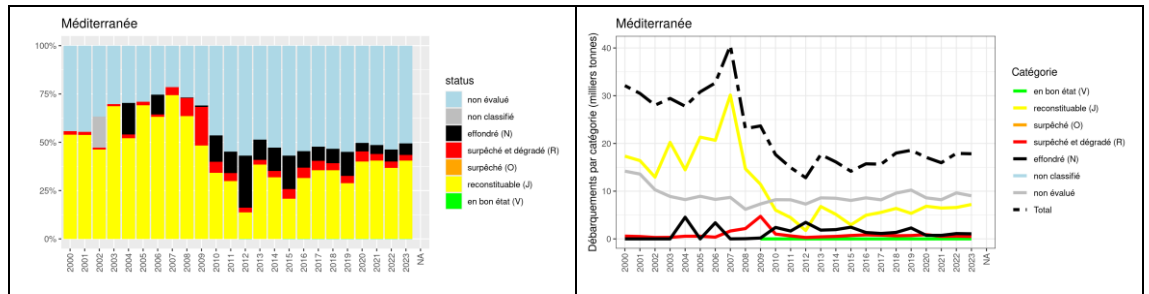


Figure D-2. MED : Evolution 2000-2023 de l'importance relative en volume (à gauche) et des quantités débarquées (à droite) des différentes catégories de statut

5.4.4. MED : Evolution des recrutements

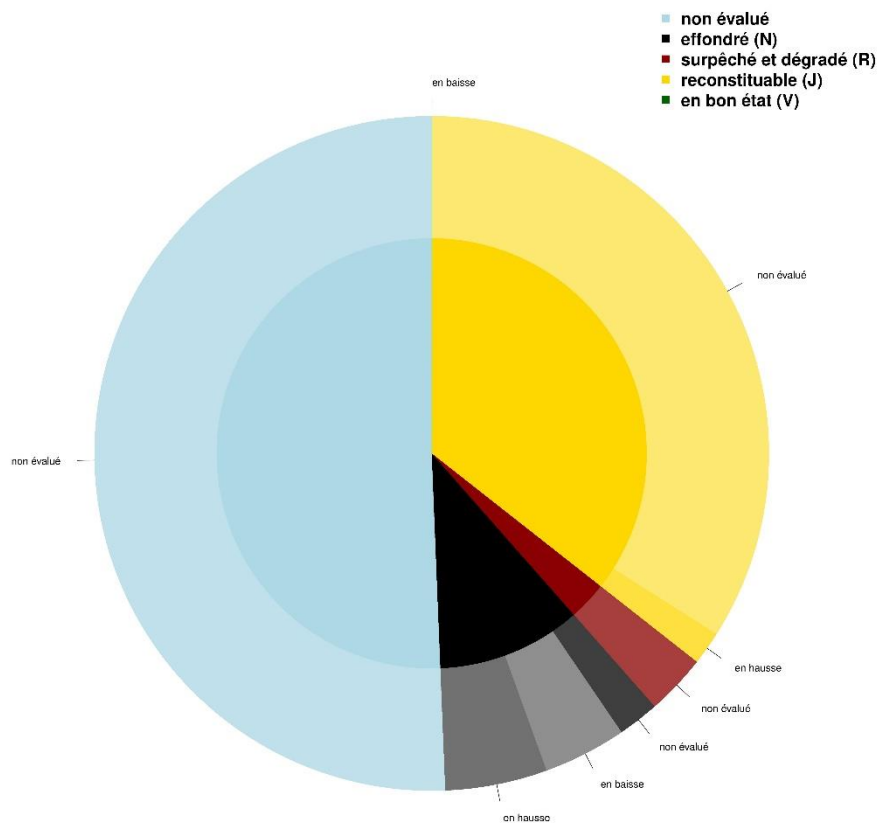


Figure D-3. MED: Répartition des débarquements selon le statut des stocks débarqués (camembert intérieur) et pour chaque statut en fonction des tendances de recrutement des stocks exploités (couronne extérieure).

5.4.5. MED : Principales conclusions

- La contribution des populations 'en bon état' aux débarquements français en Méditerranée est très faible (<0.5%).
- En 2022, 36% des débarquements français en Méditerranée proviennent de stocks 'reconstituables ou en cours de reconstitution'.
- La majorité des débarquements (51%) proviennent toujours de stocks non évalués

Il faut également noter que les débarquements totaux dans la zone ont assez fortement chuté entre 2000 et 2010, principalement du fait des restrictions sur le thon rouge durant cette période, mais également de l'effondrement des populations de sardine et d'anchois.

L'augmentation de la contribution des stocks non évalués entre 2007 et 2011 doit être regardée avec prudence, les statistiques de débarquements étant peu précises jusque dans les années récentes.

On peut citer, parmi les espèces dont les stocks en Méditerranée sont (les pourcentages donnés entre parenthèses correspondent au pourcentage du tonnage des débarquements de la population par rapport au volume total débarqué dans la région):

- en bon état : La crevette rose du large en GSA 8 9 10 (<1%) ;
- reconstituables / en reconstitution : le thon rouge* de l'Atlantique – Méditerranée (33%), le rouget de vase du Golfe du Lion (1%), La crevette rose du large en GSA 5 -6 7 (<1%), la sardine** du golfe du Lion (<1%) et l'espadon (< 1%) ;
- surpêchés et dégradés : la baudroie (3%), le germon (<0.5%) ;
- effondrés : l'anchois du Golfe du Lion (5%), le merlu du golfe du Lion (4%) et l'anguille (2%).

Parmi les espèces non évaluées, on trouve : le poulpe (6%), le maquereau (3%), la dorade royale (5%), ainsi que de nombreuses espèces de débarquements faibles

* pour le thon rouge, il n'existe pas de point de référence pour la biomasse,** la sardine est toujours considérée en déséquilibre écologique

5.4.6. MED : Bilan 2023 en nombre de stocks

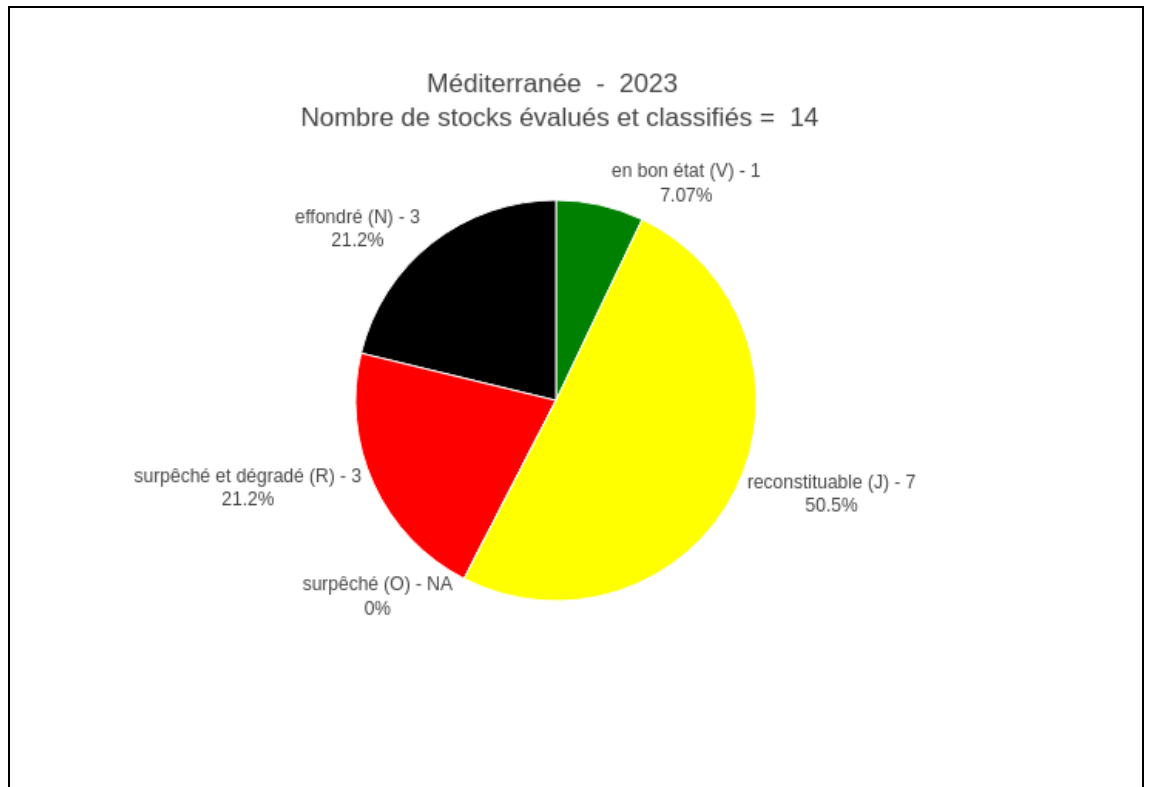


Figure D-3. MED : Nombre de stocks évalués et classifiés en 2023 et pourcentage pour les différentes catégories de stocks

5.5. Mer de Barents + Mer de Norvège (MB-MN)

5.5.1. MB-MN : Statut 2023 et évolution globale depuis 2000

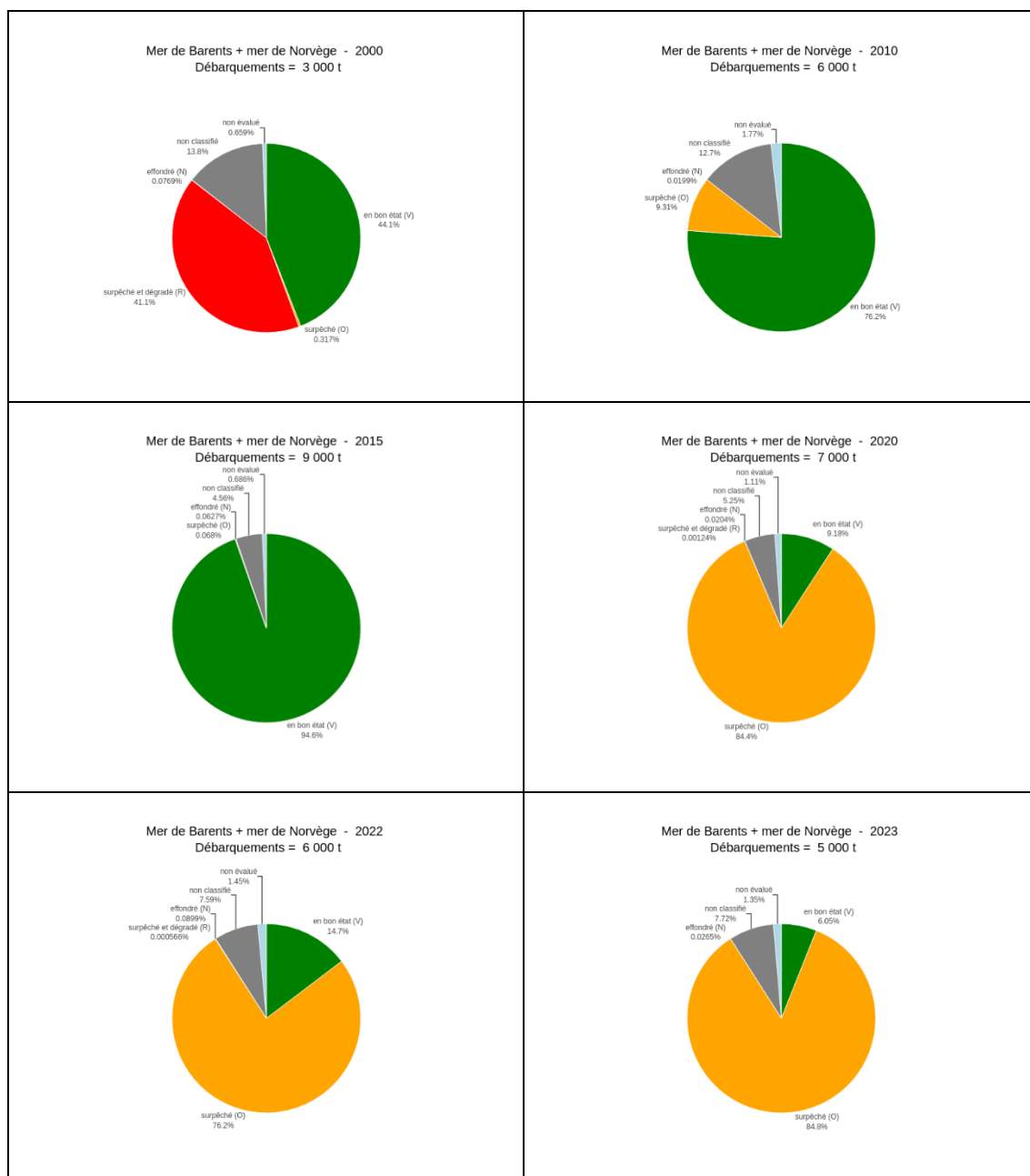


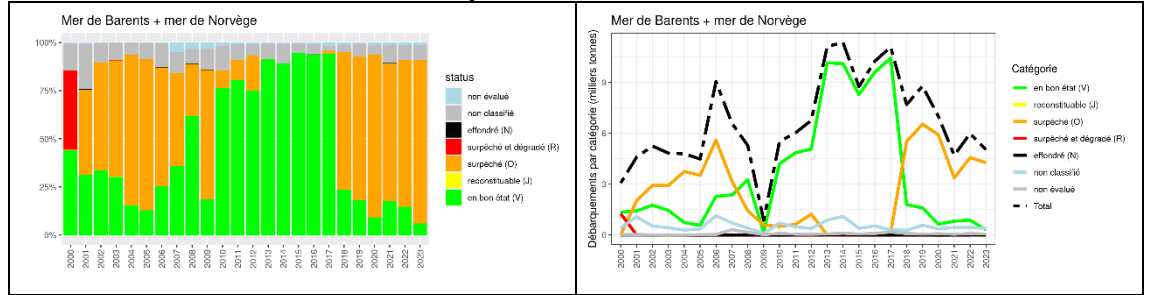
Figure E-1. MB-MN : Répartition des débarquements selon le statut des stocks (2000, 2010, 2015, 2020, 2022 révisés et 2023)

Le statut en Mer de Barents-Mer de Norvège est essentiellement défini par le statut du cabillaud (morue) de l'Arctique, qui représente 80% des débarquements de la zone et qui est surpêché depuis 2018.

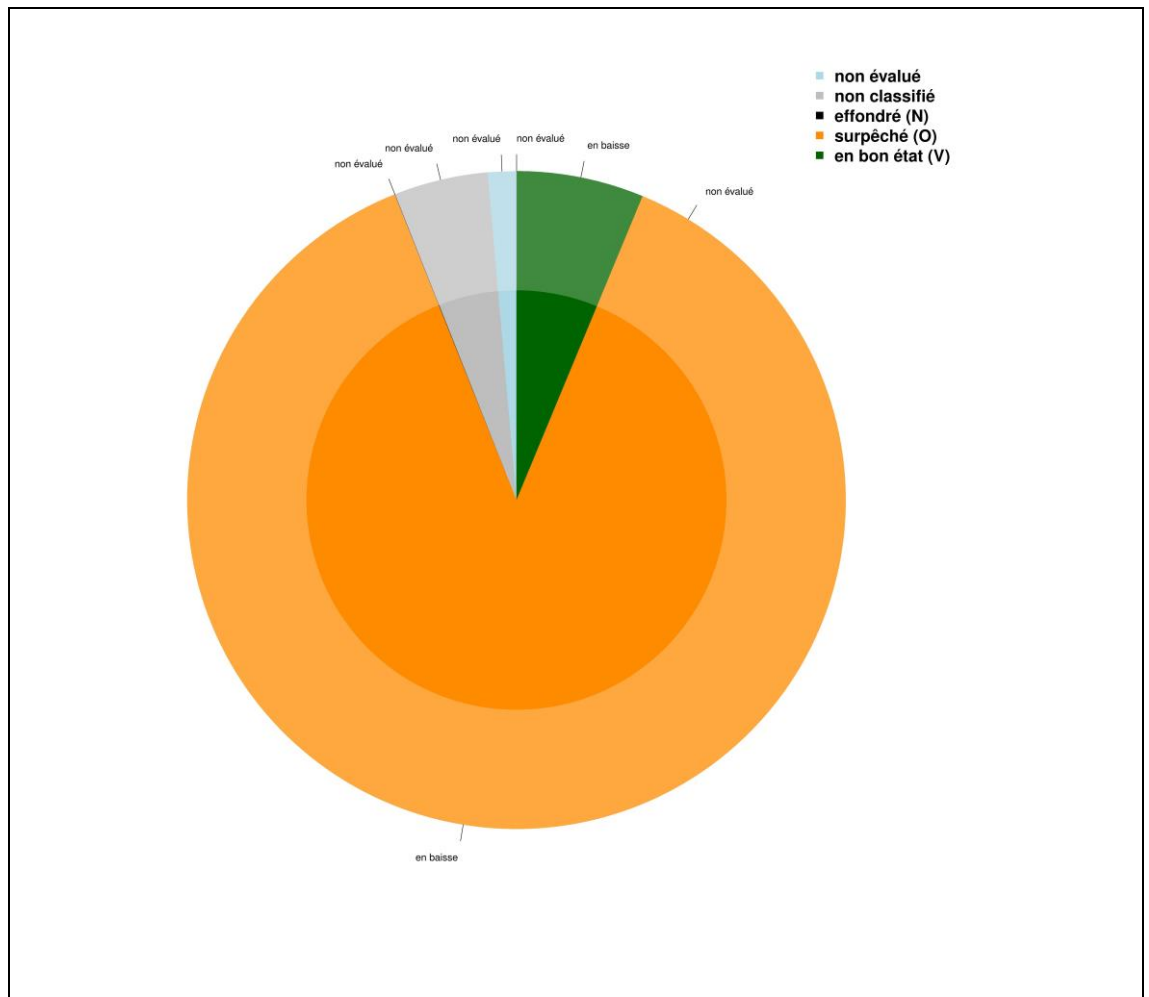
5.5.2. MB-MN : Evolution 2022-2023

Il n'y a pas d'évolution dans le statut des stocks entre 2022 et 2023, la différence dans les proportions étant seulement liée aux fluctuations des débarquements ; avec notamment une baisse de plus de 60% des débarquements de lieu noir de l'Arctique, considéré 'en bon état'.

5.5.3. MB-MN : Résultats année par année



5.5.4. MB-MN : Evolution des recrutements



En 2023, en MB-MN 89% sont issus de stocks pour lesquels la tendance du recrutement est à la baisse (respectivement 6% issus de stocks 'en bon état' et 83% 'surpêchés'). 11% des débarquements sont issus de stocks pour lesquels l'évolution du recrutement ne peut pas être évaluée.

5.5.5. MB-MN : Spatialisation

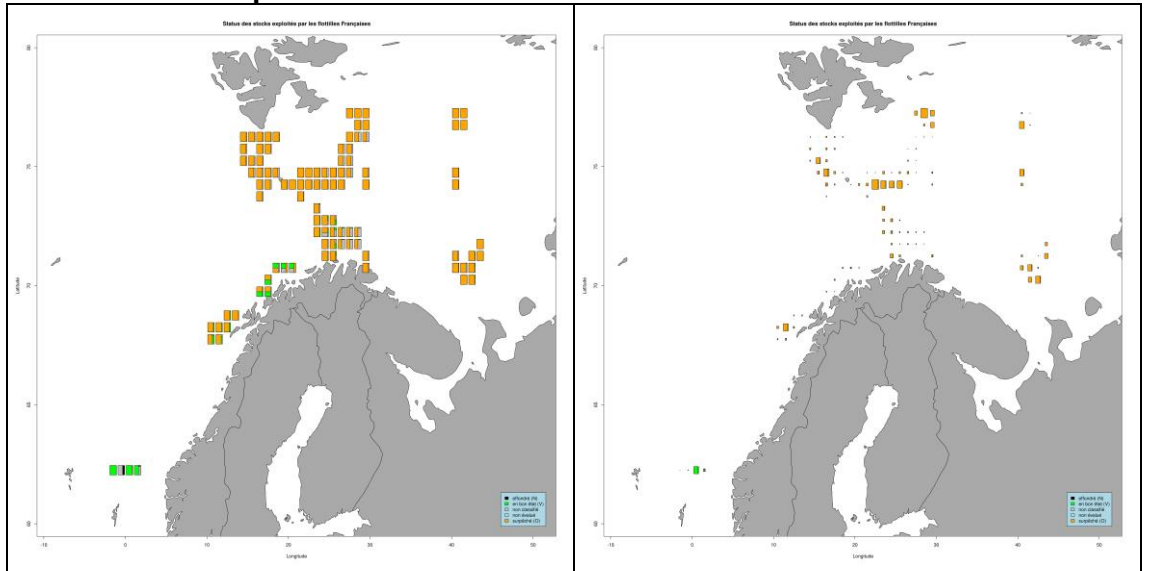


Figure E-4. MB-MN : Répartition spatiale des débarquements (2023) suivant le statut des stocks débarqués. A gauche l'aire de chaque couleur à l'intérieur d'un carré représente le pourcentage de débarquement issus de chaque statut. A droite, la taille des carrés est proportionnelle au débarquements totaux de chaque carré

En MB-MN, un nombre beaucoup moins important de stocks est débarqué que dans les autres régions. Les débarquements 'orange' sont principalement constitués de cabillaud alors que les débarquements 'verts' le sont de lieu noir.

5.5.6. MB-MN : Principales conclusions

5.5.7. MB-MN : Bilan 2023 en nombre de stocks

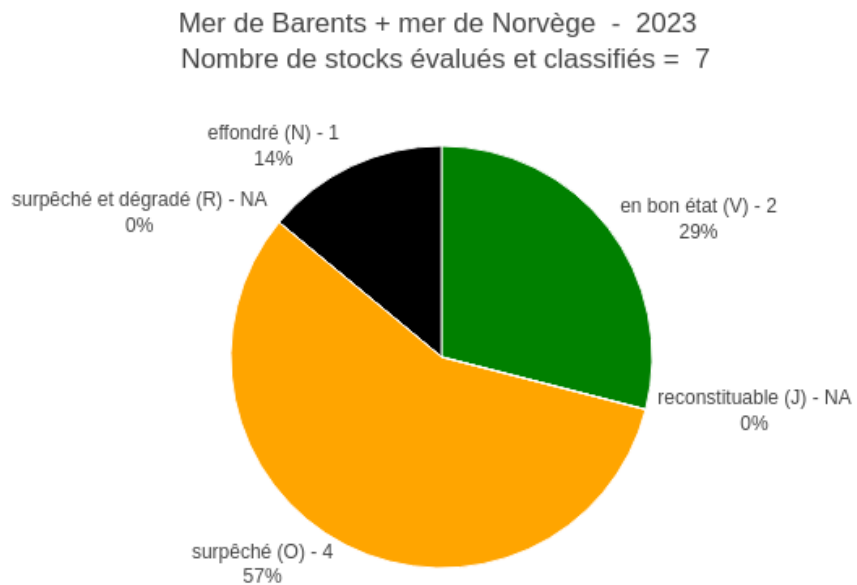


Figure E-5. MB-MN : Nombre de stocks évalués et classifiés en 2023 et pourcentage pour les différentes catégories de stocks

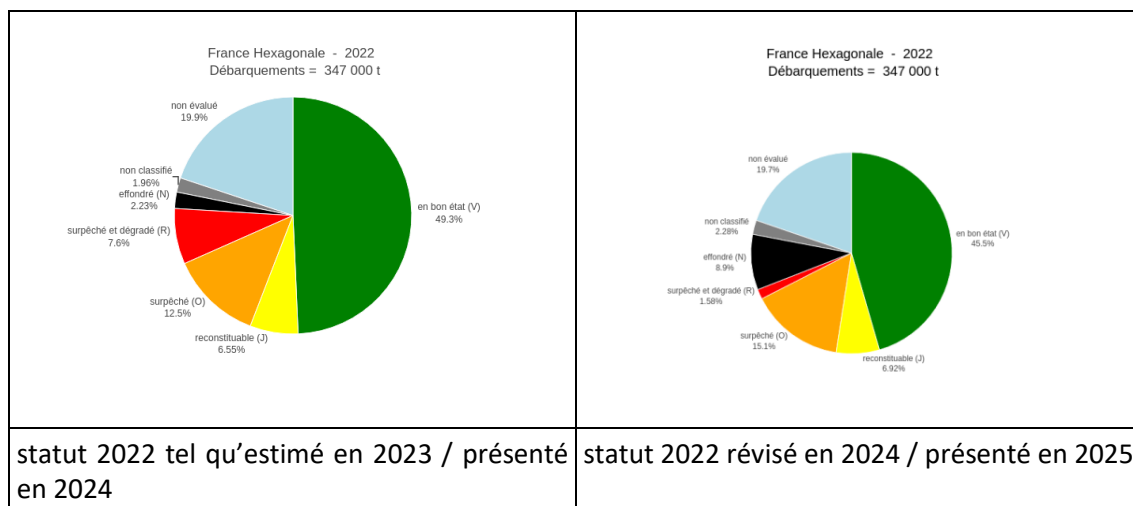
6. Annexe 1 : Explications sur la révision en 2024 des statuts pour l'année 2022

Chaque nouvelle évaluation recalcule l'ensemble de la série d'indicateurs. Il est donc possible que, pour une année donnée, le statut d'une population soit révisé d'une évaluation à l'autre. Ces révisions interviennent le plus souvent pour les années les plus récentes de la série étudiée et ce d'autant plus facilement que les indicateurs sont estimés proches des seuils, de petites révisions faisant passer la population d'une classe à l'autre. Dans certains cas, après un changement de modèle notamment, les révisions peuvent intervenir sur une période plus longue.

Enfin des révisions dans les statistiques de pêche peuvent également conduire à des modifications des pourcentages présentés ici par rapport à ceux du document de l'an dernier.

Cette annexe explique les différences entre les résultats pour l'année 2022 montrés en 2024¹² et ceux ré-estimés cette année, consécutifs à des révisions sur les diagnostics et, dans une moindre mesure de révisions des quantités débarquées.

6.1. Total France hexagonale



Révision de la photographie pour l'année 2022 :

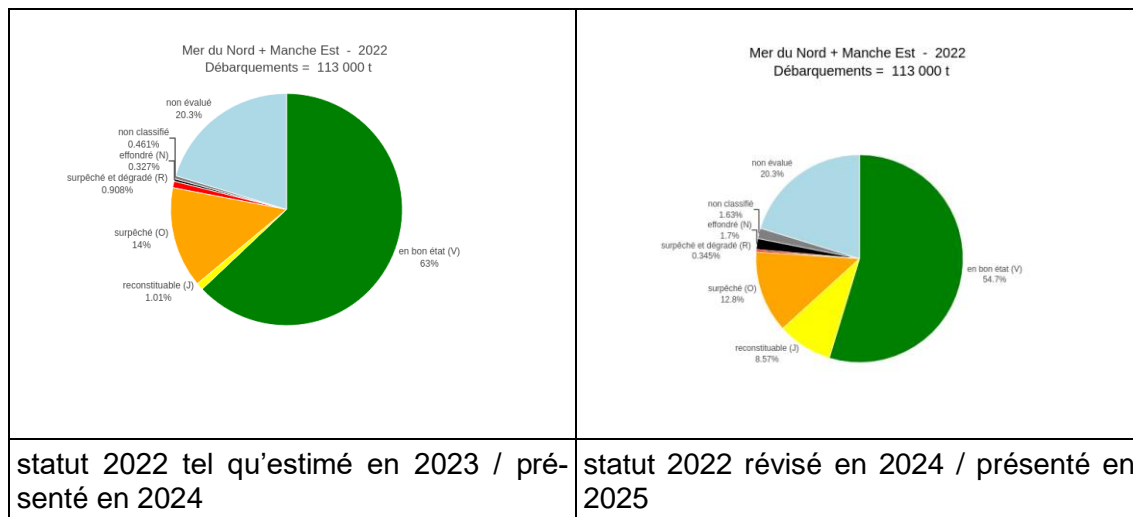
L'essentiel de la différence provient de la variation du statut du stock de sardine du Golfe de Gascogne [5 % des débarquements hexagonaux], population qui était, l'an dernier estimé 'surpêché, dégradé' en 2022 et qui, suite aux évaluations réalisées en 2024, a été ré-évalué en 'effondrée' en 2022. Le stock de lieu noir Mer du Nord-Ouest Ecosse, passé de 'bon état' à 'reconstituable' en 2022 explique une grande partie de la diminution du pourcentage de stocks classés en 'bon état' car il représente près de 3 % des débarquements.

D'autres révisions ont affecté les stocks de Chinchard commun [moins de 1%] (révisé de "effondré" à 'surpêché et dégradé'), de plie de Manche Est [moins de 1%] et sole de Manche Est [moins de 1%] (révisé respectivement de 'reconstituable' et de 'surpêché et dégradé' à 'effondré'), les stocks de bar du Golfe de Gascogne [moins de 1%], d'émissole [moins de 1%] ou de sole de Mer du Nord [moins de 1%] (révisé de 'reconstituable' à 'bon état')

¹² <https://archimer.ifremer.fr/doc/00773/88470/>

Les révisions ont conduit, pour l'année 2022, à une vision moins optimiste que celle présentée dans le bilan de l'an dernier. Ainsi la part des débarquements provenant de populations en bon état a été, pour 2022, revue à la baisse, diminuant de 49.5 à 45.5%, le nombre de stocks en bon état a cependant lui été révisé à la hausse (augmentant cependant de 54 à 58).

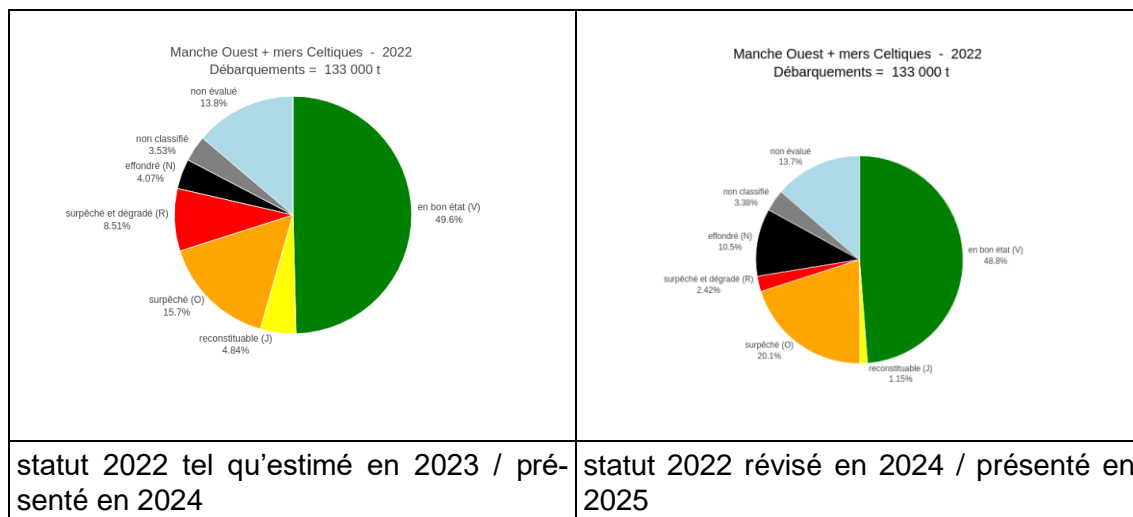
6.2. Mer du Nord – Manche Est



Révision de la photographie pour l'année 2022 :

La principale révision de statut pour 2022 concerne le **lieu noir** (8% des débarquements de la zone en 2022), révisé de 'bon état' à 'reconstituable'. D'autres révisions ont eu lieu (ex : stocks de **sole** de Manche Est (1.0%) et plie de Manche-Est (moins de 1%), révisé respectivement de 'surpêché et dégradé' et de 'reconstituable' à 'effondré'. Ces révisions de statut (principalement de lieu noir) ont affecté la part des débarquements 'en bon état' en 2022 qui a été révisée à la baisse, de 63 à 55% et 'reconstituable' de 1 à 9%.

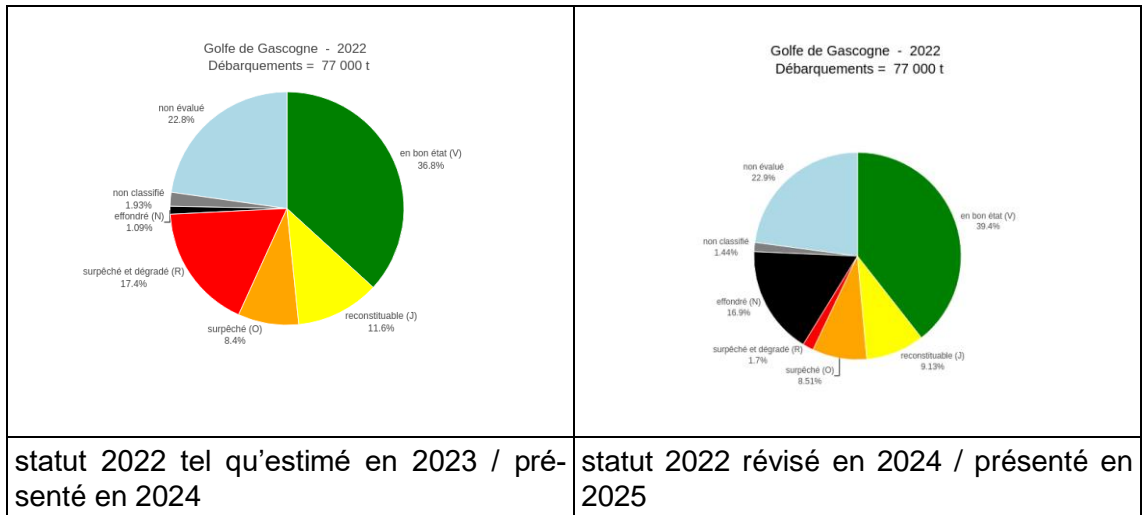
6.3. Manche Ouest – mers Celtiques



Révision de la photographie pour l'année 2022 :

La principale révision de statut pour 2022 concerne la sardine du Golfe de Gascogne mais dont une partie des débarquements provient des rectangles 25E5 et 25E4 qui sont dans la zone MO-MC (8% des débarquements de la zone en 2022), révisé de 'surpêché et dégradé' à 'effondré'. D'autres révisions ont eu lieu (ex : stocks de bulot de Manche-Ouest, révisé de 'reconstituable' à 'surpêché'. Ces révisions de statut (principalement de sardine) ont affecté la part des débarquements 'effondré' en 2022 qui a été révisée à la hausse, de 4 à 10% et 'surpêché et dégradé' de 8 à 2%.

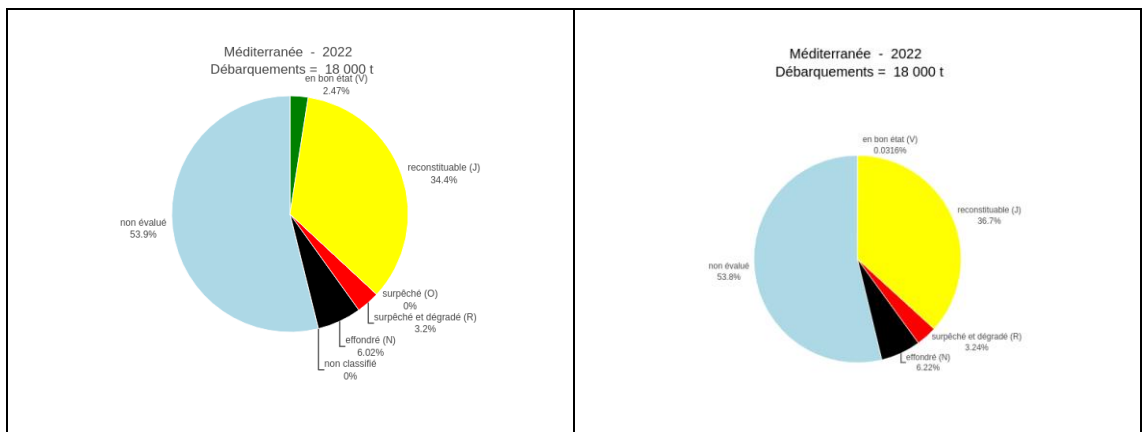
6.4. Golfe de Gascogne



Révision de la photographie pour l'année 2022 :

La principales révisions de statut pour 2022 concerne la sardine du Golfe de Gascogne (17% des débarquements de la zone en 2022), révisée de 'surpêchée et dégradée' à 'effondrée'. D'autres révisions ont eu lieu (ex : stocks de bar du Golfe de Gascogne (2% des débarquements de la zone en 2022), révisé de 'reconstituable' à 'bon état'). Ces révisions de statut (principalement de sardine) ont affecté la part des débarquements 'effondré' en 2022 qui a été révisée à la hausse, de 1 à 17% et 'surpêché et dégradé' de 17 à 2%.

6.5. Méditerranée



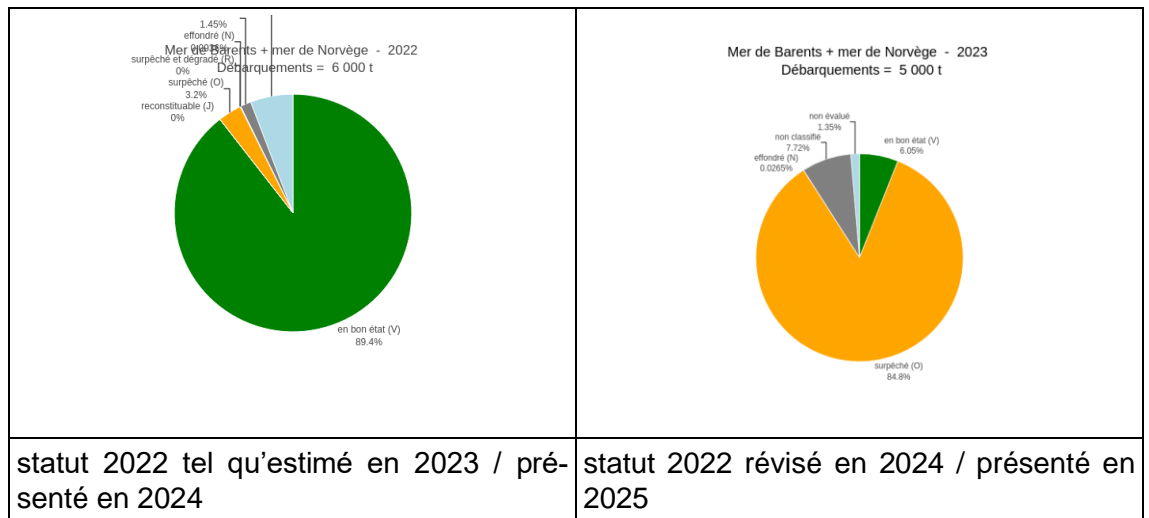
statut 2022 tel qu'estimé en 2023 / présenté en 2024

statut 2022 révisé en 2024 / présenté en 2025

Révision de la photographie pour l'année 2022 :

La principale révision de statut pour 2022 concerne le rouget du golfe du Lion (2% des débarquements de la zone en 2022), révisé de 'bon état' à 'reconstituable'. Ces révisions de statut ont affecté la part des débarquements 'reconstituable' de 35 à 37%, de 'bon état' passé de 2 à 0 %.

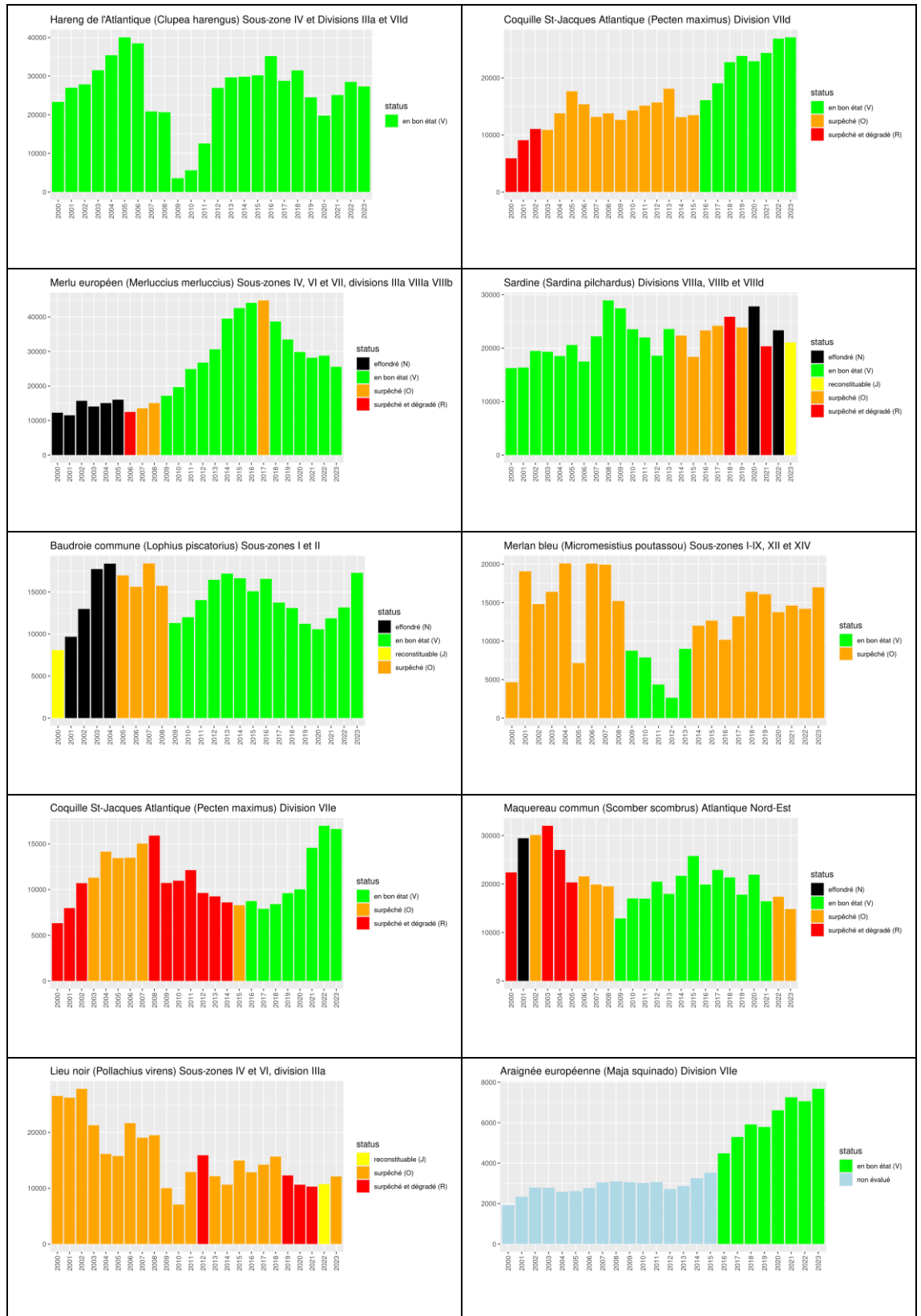
6.6. Mer de Norvège / Barents



Révision de la photographie pour l'année 2022 :

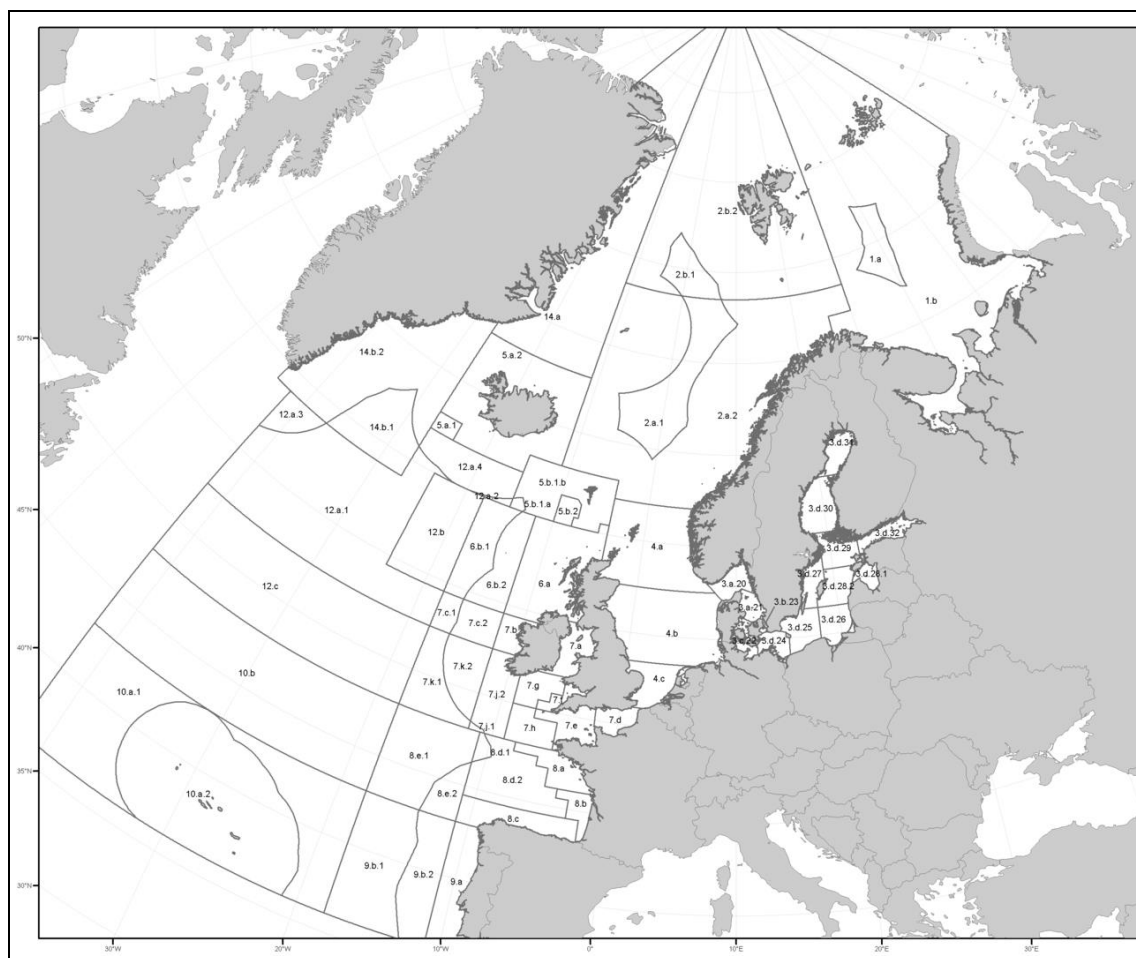
La principale révision de statut pour 2022 concerne la Morue de l'Atlantique (73% des débarquements de la zone en 2022), révisée de 'bon état' à 'surpêchée'. Ces révisions de statut ont affecté la part des débarquements 'surpêchés' de 3 à 76%, de 'bon état' passé de 89 à 14 %.

7. Annexe 2 : Evolution des débarquements et des statuts des 10 principales populations débarquées en 2023



8. Annexe 3 : Liste des stocks selon leur statut (évalué en 2024) et débarquements (2023) (en tonnes) correspondants

Les stocks de l'Atlantique nord-est sont nommés par rapport à leur distribution géographique selon les zones et sous-zones CIEM, que l'on peut retrouver sur la carte ci-dessous¹³



¹³ Source <https://peche.ifremer.fr/Le-monde-de-la-peche/La-gestion/ou/Zones-CIEM>

8.1. Mer du Nord / Manche Est : 107210 t

Stocks en bon état (F≤FRMD et B≥Bref)	59979
"Hareng de l'Atlantique (<i>Clupea harengus</i>) Sous-zone IV et Divisions IIIa et VIIIa"	27335
"Coquille St-Jacques Atlantique (<i>Pecten maximus</i>) Division VIIIa"	27122
"Raie bouclée (<i>Raja clavata</i>) Sous-zone IV et Divisions IIIa, VIIIa"	1156
"Émissoles (<i>Mustelus</i> spp) Atlantique Nord-Est"	1123
"Merlan (<i>Merlangius merlangus</i>) Sous-zone IV et division VIIIa"	1119
"Merlu européen (<i>Merluccius merluccius</i>) Sous-zones IV, VI et VII, divisions IIIa VIIIa VIIIb VIIIc"	787
"Églefin (<i>Melanogrammus aeglefinus</i>) Sous-zone IV et Divisions IIIa et VIIa"	452
"Grande roussette (<i>Scyliorhinus stellaris</i>)Sous-zones VI et VII"	413
"Raie brunette (<i>Raja undulata</i>) Divisions VIIIa et VIIa"	160
"Baudroies nca (<i>Lophius piscatorius</i> and <i>L. budegassa</i>) Sous-zone IV et VI, divisions IIIa"	109
"Cardines (<i>Lepidorhombus</i> spp) Sous-zone IV et division VIIa"	66
"Brosme (<i>Brosme brosme</i>) Sous-Zones IV, VII, VIII et IX, divisions IIIa, Vb, VIIa et VIIIa"	31
"Raie lisse (<i>Raja brachyura</i>) Divisions IVc et VIIIa"	30
"Barbue (<i>Scophthalmus rhombus</i>) Sous-zone IV et Divisions IIIa, VIIIa et VIIa"	16
"Baudroie commune (<i>Lophius piscatorius</i>) Sous-zones I et II"	14
"Limande sole (<i>Microstomus kitt</i>) Sous-zone IV et divisions IIIa, VIIIa"	13
"Plie d'Europe (<i>Pleuronectes platessa</i>) Sous-zone IV et sous-division IIIa 20"	9
"Raie douce (<i>Raja montagui</i>) Sous-zone IV et divisions IIIa, VIIIa"	7
"Limande (<i>Limanda limanda</i>) Sous-zone IV et Division IIIa"	7
"Sole commune (<i>Solea solea</i>) Sous-zone IV"	5
"Aiguillat commun (<i>Squalus acanthias</i>) Atlantique Nord-Est"	3
"Raie fleurie (<i>Leucoraja naevus</i>) Sous-zones VI, VII et Divisions VIIIa, VIIIb et VIIIc"	3
"Baudroie rousse (<i>L. budegassa</i>) Divisions de VIIIa à VIIIc, VIIIa VIIIb et VIIIc"	1
"Turbot (<i>Psetta maxima</i>) Sous-zone IV"	0
"Raie fleurie (<i>Leucoraja naevus</i>) Sous-zone IV et Division IIIa"	0
"Grande argentine (<i>Argentina silus</i>) Sous-zones I II IV et Division IIIa"	0
"Cardines (<i>Lepidorhombus whiffiagonis</i>) Divisions de VIIIa à VIIIc, VIIIa VIIIb et VIIIc"	0

Stocks reconstituables (ou en reconstitution) (F≤FRMD et B<Bref)	484
"Plie d'Europe (<i>Pleuronectes platessa</i>) Division VIIIa"	256
"Bar (<i>Dicentrarchus labrax</i>) Divisions IVbc VIIa et VIIIa à VIIIc"	221
"Chinchard d'Europe (<i>Trachurus trachurus</i>) Divisions IIa, IVa, Vb, VIIa, de VIIa à VIIIc, de VIIe à VIIIc, VIII"	4
"Flet d'Europe (<i>Platichthys flesus</i>) Division IIIa et sous-zone IV"	4
"Espadon (<i>Xiphias gladius</i>) Atlantique Nord-Est"	0
"Thon rouge de l'Atlantique (<i>Thunnus thynnus</i>) Atlantique Nord-Est:Méditerranée et Mer Noire"	0
"Limande (<i>Limanda limanda</i>) Baltic Sea"	0

Stocks surpêchés (F>FRMD et B≥Bref)	25503
"Lieu noir (<i>Pollachius virens</i>) Sous-zones IV et VI, division IIIa"	11556
"Maquereau commun (<i>Scomber scombrus</i>) Atlantique Nord-Est"	9875
"Petite roussette (<i>Scyliorhinus canicula</i>) Sous-zone IV, divisions IIIa et VIIIa"	1348
"Rouget de roche (<i>Mullus surmuletus</i>) Sous-zone IV et divisions VIIIa, IIIa"	926
"Lingue franche (<i>Molva molva</i>) Divisions IIIa et IVa, Sous-zones VI, VII, VIII, IX, XII et XIV"	832
"Merlan bleu (<i>Micromesistius poutassou</i>) Sous-zones I-IX, XII et XIV"	704
"Chinchard d'Europe (<i>Trachurus trachurus</i>) Divisions IIIa, IVb et IVc et VIIIa"	253
"Grondin gris (<i>Eutrigla gurnardus</i>) Sous-zone IV et divisions VIIIa, IIIa"	6
"Phycis de fond (<i>Phycis blennoides</i>) Atlantique Nord-Est"	2
"Églefin (<i>Melanogrammus aeglefinus</i>) Divisions VIIIa à VIIIc"	0
"Plie cynoglosse (<i>Glyptocephalus cynoglossus</i>) Sous-zone IV, divisions IIIa et VIIIa"	0

Stocks surpêchés et dégradés (F>FRMD et B<Bref)	222
"Tourteau (<i>Cancer pagurus</i>) Sous-zone VII et Divisions VIIIa, VIIIb et VIIIc"	222
"Raie radiée (<i>Amblyraja radiata</i>) Sous-zones II, IV et Division IIIa"	0

Stocks effondrés (B<Blim)	947
"Sole commune (<i>Solea solea</i>) Division VIId"	587
"Morue de l'Atlantique (<i>Gadus morhua</i>) Sous-zone IV et Division VIa, VIId, IIIa"	329
"Lieu jaune (<i>Pollachius pollachius</i>) Sous-zones VI et VII"	16
"Lingue bleue (<i>Molva dypterygia</i>) Divisions IIIa IVa et Sous-zones I II VIII IX XII"	12
"Raie blanche (<i>Rostroraja alba</i>) Atlantique Nord-Est"	2
"Dorade rose (<i>Pagellus bogaraveo</i>) Sous-zones VI, VII et VIII"	1
"Anguille d'Europe (<i>Anguilla anguilla</i>) Atlantique Nord-Est - Méditerranée et mer noire"	1
"Sprat (<i>Sprattus sprattus</i>) in Division 3.a and Subarea 4 (Skagerrak, Kattegat and North Sea)"	0

Stocks non classifiés	2215
"Sardine (<i>Sardina pilchardus</i>) Division VII"	1751
"Gronchin rouge (<i>Chelidonichthys cuculus</i>) Zones III-VIII (Atlantique Nord-Est)"	342
"Lieu jaune (<i>Pollachius pollachius</i>) Sous-zone IV et Division IIIa"	51
"Requin-hâ (<i>Galeorhinus galeus</i>) Atlantique Nord-Est"	42
"Rajidés (<i>Rajidae</i>) Sous-zone IV et divisions IIIa et VIId"	21
"Raie mzlée (<i>Raja microocellata</i>) Divisions VIId et VIle"	7
"Tacaud norvégien (<i>Trisopterus esmarkii</i>) Sous-zone IV et division IIIa (Skagerrak - Kattegat)"	2
"Raie chardon (<i>Leucoraja fullonica</i>) Sous-zones VI et VII"	0
"Raie circulaire (<i>Leucoraja circularis</i>) Sous-zone VI et VII sauf division VIId"	0
"Grenadier de roche (<i>Coryphaenoides rupestris</i>) Sous-zones I, II, IV, VIII, IX et division XIVa, sous-div"	0
"Raie lisse (<i>Raja brachyura</i>) Sous-zone VI et Division IVa"	0
"Lieu noir (<i>Pollachius virens</i>) Sous-zones VII à X"	0
"Sabre noir (<i>Aphanopus carbo</i>) Atlantique Nord-Est"	0
"Cardines (<i>Lepidorhombus boscii</i>) Divisions de VIId à VIIf, VIIIa VIIIb et VIId"	0

Stocks non évalués	17859
---------------------------	--------------

NB. Parmi les stocks non évalués, on trouve : le buccin [=bulot], l'amande, la seiche, les calmars, le tacaud, la dorade grise, le congre...

8.2. Manche Ouest – mer Celtique – Ouest Ecosse : 121992 t

Stocks en bon état (F≤FRMD et B≥Bref)	60592
"Coquille St-Jacques Atlantique (Pecten maximus) Division VIIe"	16637
"Baudroie commune (Lophius piscatorius) Sous-zones I et II"	13494
"Merlu européen (Merluccius merluccius) Sous-zones IV, VI et VII, divisions IIIa VIIIa VIIIb VIIIc"	11196
"Araignée européenne (Maja squinado) Division VIIe"	7675
"Cardines (Lepidorhombus whiffiagonis) Divisions de VIIb à VIIk, VIIIa VIIIb et VIIIc"	2421
"Émissoles (Mustelus spp) Atlantique Nord-Est"	1862
"Lingue bleue (Molva dypterygia) Sous-division Vb et Sous-zones VI et VII"	1421
"Raie fleurie (Leucoraja naevus) Sous-zones VI, VII et Divisions VIIIa, VIIIb et VIIIc"	1261
"Aiguillat commun (Squalus acanthias) Atlantique Nord-Est"	837
"Raie brunette (Raja undulata) Divisions VIId et VIIe"	653
"Baudroie rousse (L. budegassa) Divisions de VIIb à VIIk, VIIIa VIIIb et VIIIc"	615
"Baudroies nca (Lophius piscatorius and L. budegassa) Sous-zone IV et VI, divisions IIIa"	566
"Raie douce (Raja montagui) Divisions VIIa, VIIe-h"	264
"Grande roussette (Scyliorhinus stellaris)Sous-zones VI et VII"	259
"Germon (Thunnus alalunga) Atlantique Nord-Est"	226
"Homard européen (Homarus gammarus) Divisions VIIe et VIIIa"	223
"Sole commune (Solea solea) Division VIIe"	195
"Barbue (Scophthalmus rhombus) Sous-zone IV et Divisions IIIa, VIId et VIIe"	193
"Églefin (Melanogrammus aeglefinus) Sous-zone IV et Divisions IIIan et Via"	158
"Anchois (Engraulis encrasicolus) Sous-zone VIII (Golfe de Gascogne)"	129
"Langoustine (Nephrops norvegicus) Divisions VIIg VIIh (FU 20 et FU 21)"	88
"Brosme (Brosme brosme) Sous-Zones IV, VII, VIII et IX, divisions IIIa, Vb, Via et XIIb"	76
"Sébaste doré (Sebastes marinus) Sous-zone V VI XII et XIV"	43
"Cardines (Lepidorhombus spp) Sous-zone IV et division VIa"	33
"Raie mzlée (Raja microocellata) Divisions VIIf et VIIg"	24
"Lieu noir (Pollachius virens) Division Vb"	16
"Raie bouclée (Raja clavata) Sous-zone VI"	14
"Plie d'Europe (Pleuronectes platessa) Divisions de VIIh à VIIk"	13
"Sangler (Capros aper) Atlantique Nord-Est"	1
"Grande argentine (Argentina silus) Divisions Vb VIa"	0
"Sole commune (Solea solea) Division VIIa"	0

Stocks reconstituables (ou en reconstitution) (F≤FRMD et B<Bref)	7912
"Sardine (Sardina pilchardus) Divisions VIIIa, VIIIb et VIId"	7368
"Langoustine (Nephrops norvegicus) Divisions VIIb VIIc VIId VIIk (FU 16)"	260
"Bar (Dicentrarchus labrax) Divisions IVbc VIIa et VIId à VIIh"	233
"Chinchard d'Europe (Trachurus trachurus) Divisions IIa,IVa,Vb, VIa, de VIIa à VIIc, de VIIe à VIIk, VIII"	20
"Espadon (Xiphias gladius) Atlantique Nord-Est"	19
"Merlan (Merlangius merlangus) Division VIa"	6
"Langoustine (Nephrops norvegicus) Divisions VIIa VIIg VIIj (FU 19)"	4
"Langoustine (Nephrops norvegicus) Divisions VIIg VIIf (FU 22)"	3
"Thon obèse(=Patudo) (Thunnus obesus) Atlantique Nord-Est"	1
"Listao (Katsuwonus pelamis) Atlantique Centre-Est et Atlantique Sud-Est"	0
"Sprat (Sprattus sprattus) Divisions VIId et VIIe"	0
"Thon rouge de l'Atlantique (Thunnus thynnus) Atlantique Nord-Est:Méditerranée et Mer Noire"	0

Stocks surpêchés (F>FRMD et B≥Bref)	27883
"Merlan bleu (Micromesistius poutassou) Sous-zones I-IX, XII et XIV"	15199
"Buccin (Buccinum undatum) Division VIIe"	3750
"Maquereau commun (Scomber scombrus) Atlantique Nord-Est"	3270
"Églefin (Melanogrammus aeglefinus) Divisions VIIb à VIIk"	2863
"Petite roussette (Scyliorhinus canicula) Sous-zone VI, divisions VII a à e et e à j"	996
"Lingue franche (Molva molva) Divisions IIIa et Iva, Sous-zones VI, VII, VIII, IX, XII et XIV"	797
"Lieu noir (Pollachius virens) Sous-zones IV et VI, division IIIa"	542
"Phycis de fond (Phycis blennoides) Atlantique Nord-Est"	289
"Plie d'Europe (Pleuronectes platessa) Division VIIe"	75
"Raie bouclée (Raja clavata) Divisions VIIa, VIIf et VIIg"	50
"Sole commune (Solea solea) Divisions VIIf et VIIg"	42
"Lingue franche (Molva molva) Division Vb"	6
"Béryx nca (Beryx spp) Atlantique Nord-Est"	3
"Églefin (Melanogrammus aeglefinus) Division Vb"	1
"Raie douce (Raja montagui) Sous-zone VI et Divisions VIIbj"	1
"Chien espagnol (Galeus melastomus) Sous-zones VI et VII"	0
"Morue de l'Atlantique (Gadus morhua) Sous-division Vb2"	0
"Rajidés (Rajidae) Sous-zones X et XII"	0

Stocks surpêchés et dégradés (F>FRMD et B<Bref)	473
"Tourteau (<i>Cancer pagurus</i>) Sous-zone VII et Divisions VIIIa, VIIIb et VIIIc"	416
"Flétan noir (<i>Reinhardtius hippoglossoides</i>) Sous-zones V, VI, XII et XIV"	29
"Plie d'Europe (<i>Pleuronectes platessa</i>) Divisions VIII et VIIg (Mer Celtique)"	24
"Morue de l'Atlantique (<i>Gadus morhua</i>) Sous-division Vb1"	2
"Merlan (<i>Merlangius merlangus</i>) Division VIIa"	0

Stocks effondrés (B<Blim)	3131
"Merlan (<i>Merlangius merlangus</i>) Divisions VIIb, VIIc, VIIe à VIIk"	2394
"Lieu jaune (<i>Pollachius pollachius</i>) Sous-zones VI et VII"	491
"Morue de l'Atlantique (<i>Gadus morhua</i>) Divisions VIIe à VIIk"	155
"Morue de l'Atlantique (<i>Gadus morhua</i>) Sous-zone IV et Division VIa, VIId, IIIan"	84
"Dorade rose (<i>Pagellus bogaraveo</i>) Sous-zones VI, VII et VIII"	5
"Raie blanche (<i>Rostroraja alba</i>) Atlantique Nord-Est"	2
"Anguille d'Europe (<i>Anguilla anguilla</i>) Atlantique Nord-Est - Méditerranée et mer noire"	0
"Hareng de l'Atlantique (<i>Clupea harengus</i>) Divisions VIIas (au Sud de 52° 30' N), de VIIg à VIIk"	0

Stocks non classifiés	3655
"Grondin rouge (<i>Chelidonichthys cuculus</i>) Zones III-VIII (Atlantique Nord-Est)"	1743
"Raie lisse (<i>Raja brachyura</i>) Division VIIe"	587
"Raie bouclée (<i>Raja clavata</i>) Division VIIe"	321
"Requin-hâ (<i>Galeorhinus galeus</i>) Atlantique Nord-Est"	219
"Rouget de roche (<i>Mullus surmuletus</i>) Sous-zones VI, VIII et divisions de VIIa à VIIc et de VIIe à VIIk, IXa"	203
"Raie lisse (<i>Raja brachyura</i>) Divisions VIIa, VIIf et VIIg"	118
"Sabre noir (<i>Aphanopus carbo</i>) Atlantique Nord-Est"	102
"Raie chardon (<i>Leucoraja fullonica</i>) Sous-zones VI et VII"	96
"Cardines (<i>Lepidorhombus boscii</i>) Divisions de VIIb à VIIk, VIIIa VIIIb et VIId"	78
"Sole commune (<i>Solea solea</i>) Divisions de VIIh à VIIk"	65
"Raie circulaire (<i>Leucoraja circularis</i>) Sous-zone VI et VII sauf division VIId"	39
"Lieu noir (<i>Pollachius virens</i>) Sous-zones VII à X"	29
"Grenadier de roche (<i>Coryphaenoides rupestris</i>) Sous-zones VI et VII, Divisions Vb et XIIb"	20
"Sardine (<i>Sardina pilchardus</i>) Division VII"	15
"Raie mûlée (<i>Raja microocellata</i>) Divisions VIId et VIIe"	10
"Rajidés (<i>Rajidae</i>) Sous-zone VI et divisions VIIa-c et VIIe-h"	8
"Grenadier berglax (<i>Macrourus berglax</i>) Atlantique Nord-Est"	2
"Sole commune (<i>Solea solea</i>) Divisions VIIb et VIIc"	1
"Raie lisse (<i>Raja brachyura</i>) Sous-zone VI et Division IVa"	0
"Bar (<i>Dicentrarchus labrax</i>) Divisions VIa VIIb et VIIj"	0
"Plie d'Europe (<i>Pleuronectes platessa</i>) Divisions VIIb et VIIc"	0
"Pocheteau gris (<i>Raja batis</i>) Sous-zones VI et VII sauf division VIId"	0

Stocks non évalués	18346
---------------------------	--------------

NB. Parmi les stocks non évalués, on trouve : le vanneau, l'amande, la seiche, le congre, le tacaud, le saint-Pierre, la praire, la dorade grise...

8.3. Golfe de Gascogne :71058 t

Stocks en bon état (FsFRMD et B≥Bref)	27689
"Merlu européen (Merluccius merluccius) Sous-zones IV, VI et VII, divisions IIIa VIIIa VIIIb VIIIId"	13566
"Baudroie commune (Lophius piscatorius) Sous-zones I et II"	3760
"Germou (Thunnus alalunga) Atlantique Nord-Est"	2642
"Anchois (Engraulis encrasicolus) Sous-zone VIII (Golfe de Gascogne)"	2602
"Pieuxres, poulpes nca (Octopodidae) Divisions VIIIa et VIIIb "	1823
"Cardines (Lepidorhombus whiffiagonis) Divisions de VIIb à VIIk, VIIIa VIIIb et VIIIId"	996
"Raie fleurie (Leucoraja naevus) Sous-zones VI, VII et Divisions VIIIa, VIIIb et VIIIId"	462
"Petite roussette (Scyliorhinus canicula) Divisions VIIIa, VIIIb et VIIIId"	419
"Émissoles (Mustelus spp) Atlantique Nord-Est"	365
"Araignée européenne (Maja squinado) Divisions VIIIa et VIIIb"	339
"Raie bouclée (Raja clavata) Sous-zone VIII"	269
"Baudroie rousse (L. budegassa) Divisions de VIIb à VIIk, VIIIa VIIIb et VIIIId"	171
"Homard européen (Homarus gammarus) Divisions VIIe et VIIIa"	120
"Merlu européen (Merluccius merluccius) Divisions VIIIc and IXa"	90
"Aiguillat commun (Squalus acanthias) Atlantique Nord-Est"	63
"Cardines (Lepidorhombus bosci) Divisions VIIIc et IXa"	2
"Baudroie rousse (L. budegassa) divisions VIIIc et IXa"	0
"Brosme (Brosme brosme) Sous-Zones IV, VII, VIII et IX, divisions IIIa, Vb, Via et XIIb"	0
"Cardines (Lepidorhombus whiffiagonis) Divisions VIIIc et IXa"	0
Stocks reconstituables (ou en reconstitution) (FsFRMD et B<Bref)	22766
"Sardine (Sardina pilchardus) Divisions VIIIa, VIIIb et VIIIId"	13692
"Sole commune (Solea solea) Divisions VIIIa et VIIIb (Golfe de Gascogne)"	2297
"Langoustine (Nephrops norvegicus) Divisions VIIIa VIIIb (FU 23 - 24)"	2045
"Bar (Dicentrarchus labrax) Divisions VIIIa b (Golfe de Gascogne)"	1947
"Merlan (Merlangius merlangus) Sous-zone VIII et division IXa"	1037
"Lieu jaune (Pollachius pollachius) Sous-zone VIII et division IXa"	864
"Thon rouge de l'Atlantique (Thunnus thynnus) Atlantique Nord-Est:Méditerranée et Mer Noire"	637
"Espadon (Xiphias gladius) Atlantique Nord-Est"	130
"Thon obèse(=Patudo) (Thunnus obesus) Atlantique Nord-Est"	90
"Listao (Katsuwonus pelamis) Atlantique Centre-Est et Atlantique Sud-Est"	17
"Chinchard d'Europe (Trachurus trachurus) Divisions IIa,IVa,Vb, VIa, de VIIa à VIIc, de VIIe à VIIk, VIII"	9
"Requin-taupe commun (Lamna nasus) Atlantique Nord-Est"	0
"Sole commune (Solea solea) Divisions VIIIc et IXa"	0
Stocks surpêchés (F>FRMD et B≥Bref)	3023
"Maquereau commun (Scomber scombrus) Atlantique Nord-Est"	1693
"Merlan bleu (Micromesistius poutassou) Sous-zones I-IX, XII et XIV"	1086
"Lingue franche (Molva molva) Divisions IIIa et IVa, Sous-zones VI, VII, VIII, IX, XII et XIV"	118
"Raie douce (Raja montagui) Sous-zone VIII"	73
"Phycis de fond (Phycis blennoides) Atlantique Nord-Est"	41
"Béryx nca (Beryx spp) Atlantique Nord-Est"	8
"Sardine (Sardina pilchardus) Divisions VIIIc et IXa"	5
"Chien espagnol (Galeus melastomus) Sous-zone VIII et division IXa"	0
"Petite roussette (Scyliorhinus canicula) Divisions VIIIc et IXa"	0
Stocks surpêchés et dégradés (F>FRMD et B<Bref)	262
"Tourteau (Cancer pagurus) Sous-zone VII et Divisions VIIIa, VIIIb et VIIIId"	262
Stocks effondrés (B<Blim)	79
"Anguille d'Europe (Anguilla anguilla) Atlantique Nord-Est - Méditerranée et mer noire"	68
"Dorade rose (Pagellus bogaraveo) Sous-zones VI, VII et VIII"	6
"Lingue bleue (Molva dypterygia) Divisions IIIa IVa et Sous-zones I II VIII IX XII"	5
"Raie blanche (Rostroraja alba) Atlantique Nord-Est"	0
Stocks non classifiés	1109
"Rouget de roche (Mullus surmuletus) Sous-zones VI, VIII et divisions de VIIa à VIIc et de VIIe à VIIk, IXa"	869
"Grondin rouge (Chelidonichthys cuculus) Zones III-VIII (Atlantique Nord-Est)"	71
"Requin-hà (Galeorhinus galeus) Atlantique Nord-Est"	67
"Plie d'Europe (Pleuronectes platessa) Sous-zone VIII et division IXa"	38
"Raie brunette (Raja undulata) Divisions VIIIa et VIIIb"	22
"Rajidés (Rajidae) Sous-zone VIII et division IXa"	21
"Sabre noir (Aphanopus carbo) Atlantique Nord-Est"	13
"Lieu noir (Pollachius virens) Sous-zones VII à X"	7
"Bar (Dicentrarchus labrax) Divisions VIIIc and IXa"	1
"Grenadier de roche (Coryphaenoides rupestris) Sous-zones I, II, IV, VIII, IX et division XIVa, sous-divisions Va2 et XIVb2"	0
"Pocheteau gris (Raja batis) Sous-zone VIII et division IXa"	0
"Squale liche (Dalatias licha) Atlantique Nord-Est"	0
"Grenadier berglax (Macrourus berglax) Atlantique Nord-Est"	0
"Cardines (Lepidorhombus bosci) Divisions de VIIb à VIIk, VIIIa VIIIb et VIIIId"	0

NB. Parmi les stocks non évalués, on trouve : la seiche, le congre, les calmars, la coque, le chinchard à queue jaune, le maigre, le tacaud, le cétéau, la dorade grise, la dorade royale, le St-Pierre, la coquille St-Jacques, ...

8.4. Méditerranée :17835 t

Stocks en bon état (F≤FRMD et B≥Bref)	5
"Crevette rose du large (Parapenaeus longirostris) Mediterranée GSA 8 9 10"	5

Stocks reconstituables (ou en reconstitution) (F≤FRMD et B<Bref)	7217
"Thon rouge de l'Atlantique (Thunnus thynnus) Atlantique Nord-Est:Méditerranée et Mer Noire"	5963
"Anchois (Engraulis encrasicolus) Division 37.GSA7 (Golfe du Lion)"	872
"Rouget de vase (Mullus barbatus) Division 37.GSA7 (Golfe du Lion)"	226
"Crevette rose du large (Parapenaeus longirostris) Mediterranée GSA 5 6 7"	60
"Espadon (Xiphias gladius) Méditerranée et Mer Noire"	57
"Sardine (Sardina pilchardus) Division 37.GSA7 (Golf du Lion)"	36
"Listao (Katsuwonus pelamis) Atlantique Centre-Est et Atlantique Sud-Est"	2

Stocks surpêchés et dégradés (F>FRMD et B<Bref)	517
"Baudroies nca (Lophius piscatorius and L. budegassa) Mediterranée GSA 5 6 7"	506
"Germon (Thunnus alalunga) Méditerranée et Mer Noire"	8
"Gambon rouge (Aristaeomorpha foliacea) Mediterranée GSA 8 9 10 11"	3

Stocks effondrés (B<Blim)	1064
"Merlu européen (Merluccius merluccius) Division 37.GSA7 (Golfe du Lion)"	700
"Anguille d'Europe (Anguilla anguilla) Atlantique Nord-Est - Méditerranée et mer noire"	354
"Merlu européen (Merluccius merluccius) Division 37.GSA8 9 10 11"	11

Stocks non évalués	9032
---------------------------	-------------

NB. Parmi les stocks non évalués, on trouve : les poulpes, le maquereau, la dorade royale

8.5. Mer de Barents – mer de Norvège : 5032 t

Stocks en bon état ($F \leq FRMD$ et $B \geq B_{ref}$)	305
"Lieu noir (<i>Pollachius virens</i>) Sous-zones I et II"	304
"Brosme (<i>Brosme brosme</i>) Sous-zones I et II"	1

Stocks surpêchés ($F > FRMD$ et $B \geq B_{ref}$)	4270
"Morue de l'Atlantique (<i>Gadus morhua</i>) Sous-zones I et II"	4029
"Églefin (<i>Melanogrammus aeglefinus</i>) Sous-zones I et II"	235
"Lingue franche (<i>Molva molva</i>) Sous-divisions I et II"	6
"Phycis de fond (<i>Phycis blennoides</i>) Atlantique Nord-Est"	0

Stocks effondrés ($B < B_{lim}$)	1
"Lingue bleue (<i>Molva dypterygia</i>) Divisions IIIa IVa et Sous-zones I II VIII IX XII"	1

Stocks non classifiés	389
"Sébaste du Nord (<i>Sebastes mentella</i>) Sous-zones I et II"	164
"Sébaste doré (<i>Sebastes marinus</i>) Sous-zone I et II"	164
"Flétan noir (<i>Reinhardtius hippoglossoides</i>) Sous-zones I et II"	60

Stocks non évalués	68
---------------------------	-----------

9. Annexe 4 : Liste des stocks selon les tendances de recrutement

Stock	Tendance de Recrutement
Anchois (<i>Engraulis encrasicolus</i>) Sous-zone VIII (Golfe de Gascogne)	en hausse
Baudroie rousse (<i>L. budegassa</i>) Divisions de VIIb à VIIk, VIIIa VIIIb et VIIId	en hausse
Bar (<i>Dicentrarchus labrax</i>) Divisions VIIIa b (Golfe de Gascogne)	en hausse
Merlu européen (<i>Merluccius merluccius</i>) Divisions VIIIc and IXa	en hausse
Cardines (<i>Lepidorhombus whiffiagonis</i>) Divisions VIIIc et Ixa	en hausse
Baudroie commune (<i>Lophius piscatorius</i>) Sous-zones I et II	en hausse
Sardine (<i>Sardina pilchardus</i>) Divisions VIIIa, VIIIb et VIIId	en hausse
Merlan bleu (<i>Micromesistius poutassou</i>) Sous-zones I-IX, XII et XIV	en hausse
Anchois (<i>Engraulis encrasicolus</i>) Division 37.GSA7 (Golfe du Lion)	en hausse
Crevette rose du large (<i>Parapenaeus longirostris</i>) Méditerranée GSA 5 6 7	en hausse
Rouget de vase (<i>Mullus barbatus</i>) Division 37.GSA7 (Golfe du Lion)	en hausse
Baudroies nca (<i>Lophius piscatorius</i> and <i>L. budegassa</i>) Sous-zone IV et VI, divisions IIIa	en hausse
Églefin (<i>Melanogrammus aeglefinus</i>) Sous-zone IV et Divisions IIIan et Via	en hausse
Plie d'Europe (<i>Pleuronectes platessa</i>) Sous-zone IV et sous-division IIIa 20	en hausse
Plie cynoglosse (<i>Glyptocephalus cynoglossus</i>) Sous-zone IV, divisions IIIa et VIII	en hausse
Lingue bleue (<i>Molva dypterygia</i>) Sous-division Vb et Sous-zones VI et VII	en hausse
Fletan noir (<i>Reinhardtius hippoglossoides</i>) Sous-zones V, VI, XII et XIV	en hausse
Hareng de l'Atlantique (<i>Clupea harengus</i>) Divisions VIIas (au Sud de 52° 30' N), de VIIg à VIIk	en hausse
Sébaste doré (<i>Sebastes marinus</i>) Sous-zone V VI XII et XIV	en hausse
Merlan (<i>Merlangius merlangus</i>) Division VIIa	en hausse

Stock	Tendance de Recrutement
Morue de l'Atlantique (<i>Gadus morhua</i>) Sous-zones I et II	en baisse
Lieu noir (<i>Pollachius virens</i>) Sous-zones I et II	en baisse
Aiguillat commun (<i>Squalus acanthias</i>) Atlantique Nord-Est	en baisse
Merlu européen (<i>Merluccius merluccius</i>) Sous-zones IV, VI et VII, divisions IIIa VIIIa VIIIb VIIIc	en baisse
Chinchard d'Europe (<i>Trachurus trachurus</i>) Divisions IIa, IVa, Vb, VIa, de VIIa à VIIc, de VIIe à VIIk, VIII	en baisse
Cardines (<i>Lepidorhombus boscii</i>) Divisions VIIIc et Ixa	en baisse
Maquereau commun (<i>Scomber scombrus</i>) Atlantique Nord-Est	en baisse
Cardines (<i>Lepidorhombus whiffiagonis</i>) Divisions de VIIb à VIIk, VIIIa VIIIb et VIIIc	en baisse
Sardine (<i>Sardina pilchardus</i>) Divisions VIIIc et IXa	en baisse
Sole commune (<i>Solea solea</i>) Divisions VIIIa et VIIIb (Golfe de Gascogne)	en baisse
Crevette rose du large (<i>Parapenaeus longirostris</i>) Méditerranée GSA 8 9 10	en baisse
Merlu européen (<i>Merluccius merluccius</i>) Division 37.GSA7 (Golfe du Lion)	en baisse
Merlu européen (<i>Merluccius merluccius</i>) Division 37.GSA8 9 10 11	en baisse
Bar (<i>Dicentrarchus labrax</i>) Divisions IVbc VIIa et VIII à VIIIh	en baisse
Limande (<i>Limanda limanda</i>) Sous-zone IV et Division IIIa	en baisse
Églefin (<i>Melanogrammus aeglefinus</i>) Divisions VIIb à VIIk	en baisse
Hareng de l'Atlantique (<i>Clupea harengus</i>) Sous-zone IV et Divisions IIIa et VIII	en baisse
Plie d'Europe (<i>Pleuronectes platessa</i>) Division VIII	en baisse
Lieu noir (<i>Pollachius virens</i>) Sous-zones IV et VI, division IIIa	en baisse
Sole commune (<i>Solea solea</i>) Sous-zone IV	en baisse
Sole commune (<i>Solea solea</i>) Division VIII	en baisse
Sprat (<i>Sprattus sprattus</i>) in Division 3.a and Subarea 4 (Skagerrak, Kattegat and North Sea)	en baisse
Turbot (<i>Psetta maxima</i>) Sous-zone IV	en baisse
Merlan (<i>Merlangius merlangus</i>) Sous-zone IV et division VIII	en baisse
Grande argentine (<i>Argentina silus</i>) Divisions Vb VIa	en baisse
Sanglier (<i>Capros aper</i>) Atlantique Nord-Est	en baisse
Morue de l'Atlantique (<i>Gadus morhua</i>) Sous-division Vb1	en baisse
Morue de l'Atlantique (<i>Gadus morhua</i>) Divisions VIIe à VIIk	en baisse
Églefin (<i>Melanogrammus aeglefinus</i>) Division Vb	en baisse
Lingue franche (<i>Molva molva</i>) Division Vb	en baisse
Lieu noir (<i>Pollachius virens</i>) Division Vb	en baisse
Sole commune (<i>Solea solea</i>) Division VIIIa	en baisse
Sole commune (<i>Solea solea</i>) Division VIIe	en baisse
Sole commune (<i>Solea solea</i>) Divisions VIIf et VIIg	en baisse
Merlan (<i>Merlangius merlangus</i>) Division VIa	en baisse
Merlan (<i>Merlangius merlangus</i>) Divisions VIIb, VIIc, VIIe à VIIk	en baisse